

Commission de suivi de site – Exploitation 2022

Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole

I – Présentation générale de la CEDLM

II – Bilans d'exploitation 2022

III – Travaux et projets

IV – Mesures et autocontrôles

V – Plan de surveillance de l'environnement

VI – Concertation sur le projet de nouvelle UVE



I- Présentation de la CEDLM



Historique

1989

Mise en service de la Centrale Energie Déchets

1992

Mise en service de la troisième ligne

1997

Programme de mise en conformité

Abatement des émissions de HCl et de poussières
Installation de 2 laveurs

2005

2nd programme de mise en conformité

Abatement des émissions de CO₂, NOx, poussières, HCl, dioxines-furannes, métaux lourds

2008

Marché d'exploitation

Confié à STVL jusqu'en 2022

2014

3^{ème} programme de mise en conformité

Installation des manches GORE
Abatement des NOx et des poussières

2020

Dernier Arrêté complémentaire

Modification temporaire des déchets admissibles

Dossier de Réexamen du BREF incinération

2022

Nouvel arrêté préfectoral

En date du 4 avril 2022

2023

Marché d'exploitation

Confié à STVL jusqu'en décembre 2027 (+ 2 fois 1 an)

Zoom sur le nouveau marché d'exploitation 2023-2027

- Une procédure de 12 mois dans le cadre d'un marché public global de performances (MPGP) avec négociation pour une concurrence maximale

Étapes	Échéances	Candidats
Candidatures	29/11/2021	5 candidats
Offres initiales	15/03/2022	4 candidats
1 ^{er} tour des auditions	04 et 05/05/2022	4 candidats
Offres n°2	07/06/2022	3 candidats
2 ^{ème} tour des auditions	15/06/2022	2 candidats
Offres finales	13/07/2022	2 candidats
Commission d'appel d'offre	05/09/2022	STVL
Notification du marché	16/11/2022	

Quelques éléments clés du marché:

- *Début : 01/01/2023*
- *Durée : 5 ans ferme*
- *Renouvelable 2 fois 1 an*
- *Travaux : 1,19 M€HT*
- *Exploitation/Maintenance : 40,63 M€HT*
- *Recettes énergie : 10,80 €MHT*
- *10,3% du montant confié à des PME*

I- Présentation de la CEDLM

II-

III-

IV-

V-

VI-

Les principales caractéristiques

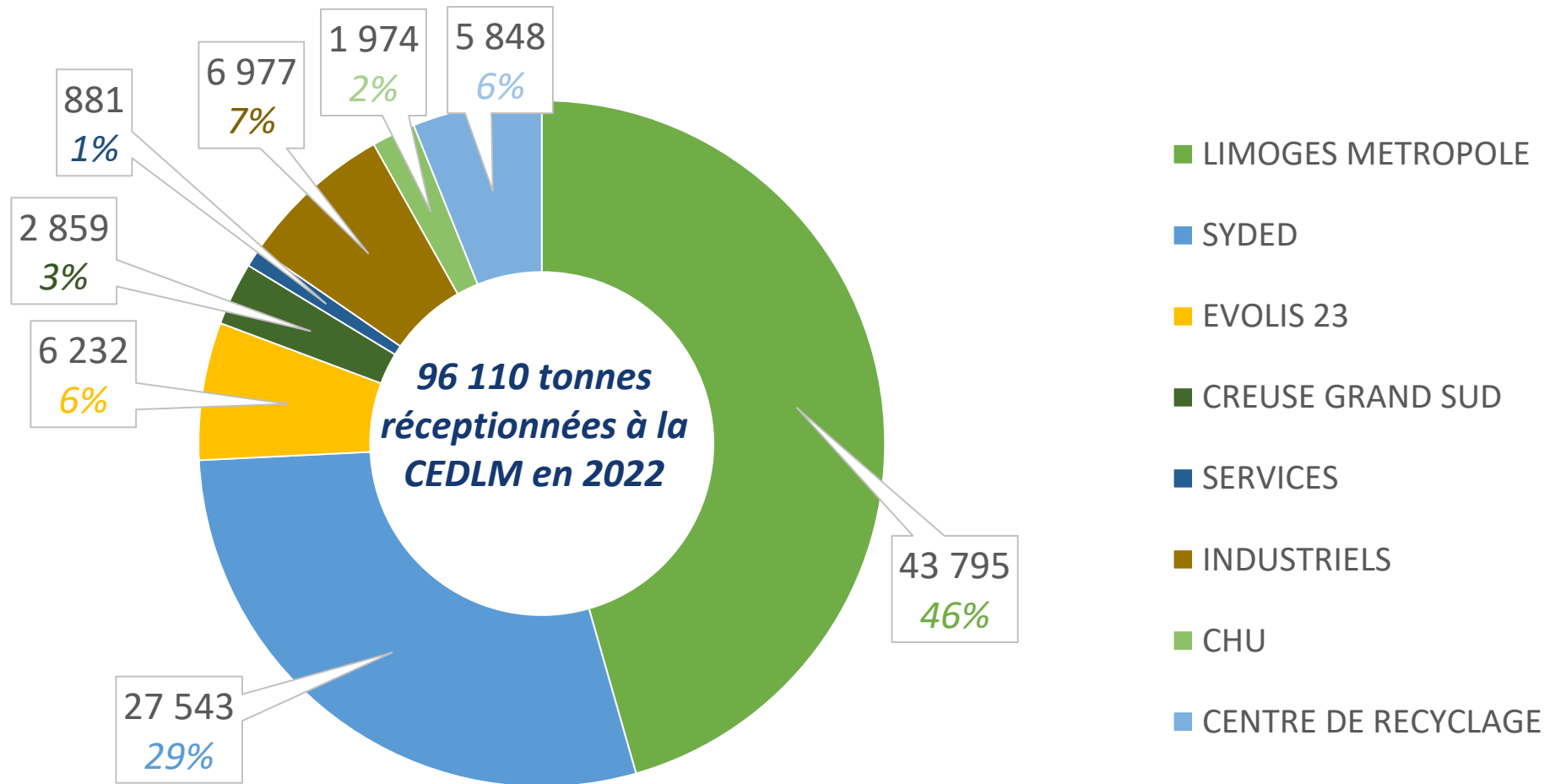
- Fonctionne 24h/24 – 7j/7
- Certifications : ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, Label Veolia VIVRE (sécurité)
- 3 lignes indépendantes de 4,5 tonnes/heure
- Valorisation énergétique avec eau chaude sanitaire et électricité
- 25 salariés

L'Arrêté Préfectoral d'Exploitation

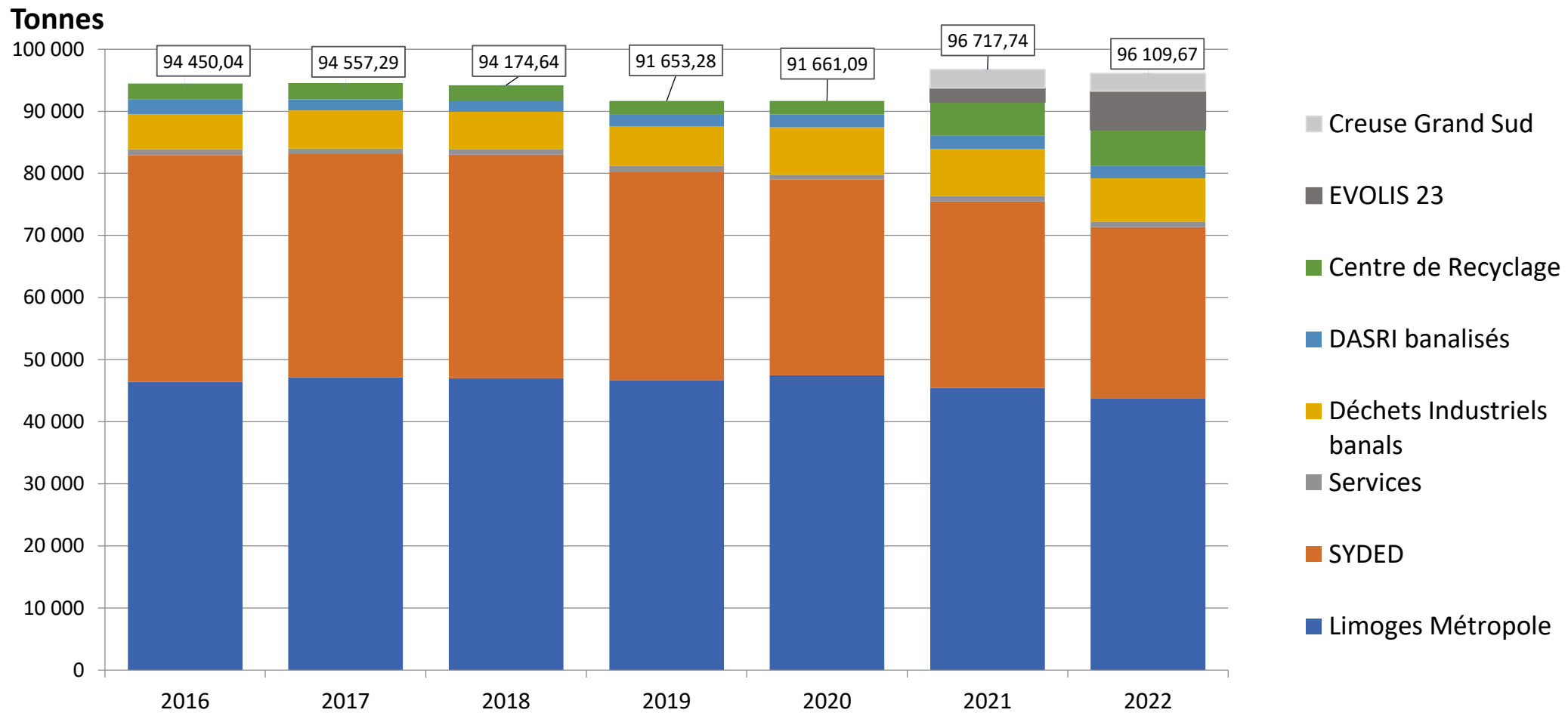
- Arrêté Préfectoral : Autorisation administrative d'incinérer 110 000 T/an Départements autorisés : Haute-Vienne et départements limitrophes ;
- Dépôt du dossier de réexamen du BREF incinération le 30/11/2020 (rappel : publication des meilleurs techniques disponibles en décembre 2019 avec 4 ans pour se mettre en conformité) ;
- Dernier arrêté modificatif du 4 avril 2022 : Notions NOC / OTNOC ; abaissement des valeurs limites d'émissions dans les rejets atmosphériques et dans les rejets aqueux (RSDE) ; nouveaux polluants mesurés (N₂O, PCB like, benzo(a)pyrène); introduction du décret 7 flux ; contrôle vidéo des déchargements (loi AGEC).



Tonnage réceptionné en 2022



Tonnage réceptionné



Tonnage réceptionné



	2021	2022	variation 2021/2022
Déchets incinérés à la CEDLM en tonnes	96 718	96 110	-0,6%
Dont déchets évacués vers ISDND	1 149	2 441	
Répartition des tonnages			
Limoges Métropole	45 462	43 795	-3,7%
Syded 87	30 016	27 543	-8,2%
Evolis 23	2 272	6 232	174,3%
Creuse Grand Sud	2 975	2 859	-3,9%
Centre de Recyclage	5 415	5 848	+8,0%
Services municipaux & associations	864	881	+2,0%
DASRI banalisés	2 161	1 974	-8,6%
Déchets d'activité économique	7 553	6 977	-7,6%

EVOLUTION DES TONNAGES

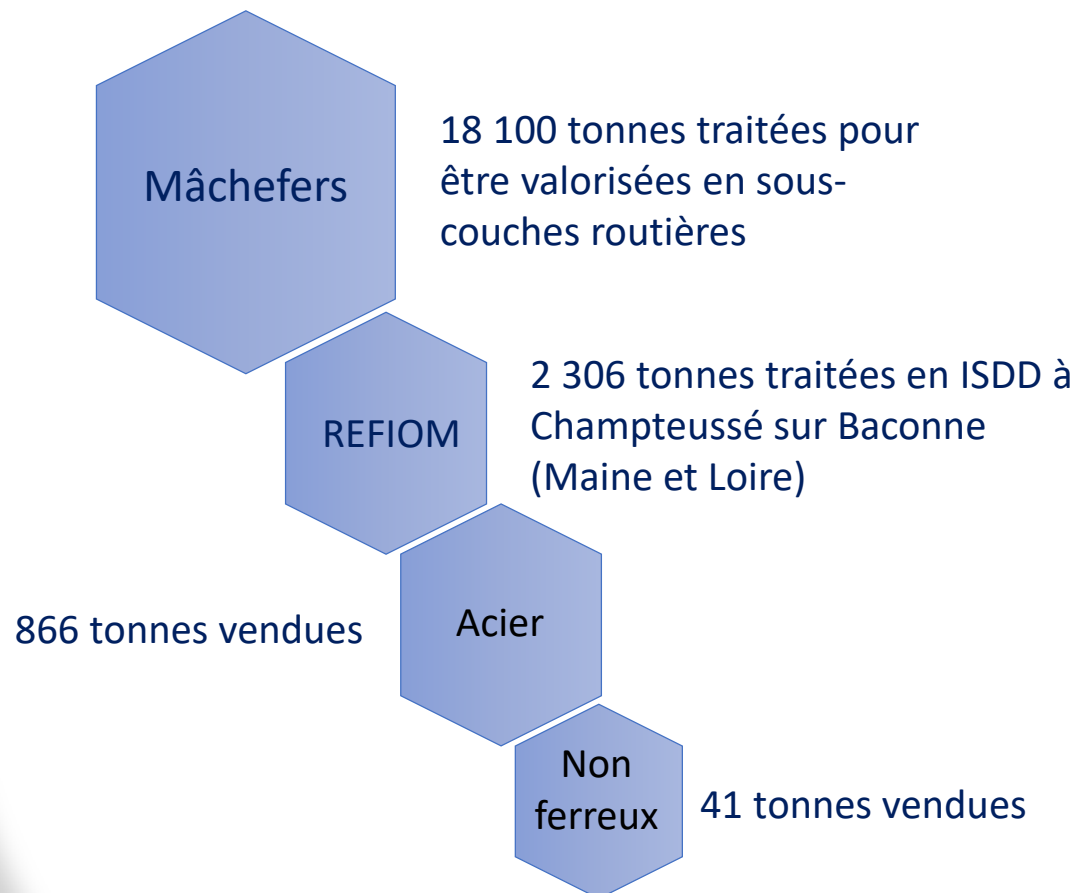
Limoges Métropole : Performance de 212 kg/hab en diminution de 7 kg/hab/an par rapport à 2021

SYDED : Baisse des tonnages avec la poursuite de l'extension de la tarification incitative sur le territoire rural

EVOLIS 23 : accord pour accueillir les 2/3 de leurs déchets dans le cadre de la coopération intercommunale et la fermeture des frontières vers l'Indre.

Centre de Recyclage : augmentation des refus de tri en lien notamment avec les territoires en tarification incitative

Sous-produits



	2021	2022
MÂCHEFERS	18 778 <i>(19,42 % du tonnage entrant)</i>	18 100 <i>(18,83 % du tonnage entrant)</i>
REFIOM	2 366 <i>(2,45 % du tonnage entrant)</i>	2 306 <i>(2,40 % du tonnage entrant)</i>
FERRAILLES	761 <i>(0,79 % du tonnage entrant)</i>	866 <i>(0,90 % du tonnage entrant)</i>
NON FERREUX	118 <i>(0,12 % du tonnage entrant)</i>	41 <i>(0,04 % du tonnage entrant)</i>

I-

II- Bilans exploitation 2022

III-

IV-

V-

VI-

Fonctionnement des fours et des chaudières



	2020	2021	2022	Commentaires
Taux de fonctionnement annuel réel des fours	84,90%	89,30%	89,60%	
Capacité horaire des fours (capacité nominale de 4,5T/h)	4,0 t/h	4,1 t/h	4,0 t/h	
Nombre d'heures de fonctionnement des 3 fours	23 149 h	23 458 h	23 512 h	<i>Heures nécessaires pour incinérer le tonnage entrant à la capacité horaire choisie</i>
Arrêts pour maintenance préventive	3 160 h	1 836 h	2 030 h	<i>Heures en cohérence avec le planning préventif 2022</i>
Arrêts pour pannes	972 h	985 h	715 h	<i>Moins de pannes</i>

I-

II- Bilans exploitation 2022

III-

IV-

V-

VI-

Evolution du nombre d'arrêts des fours

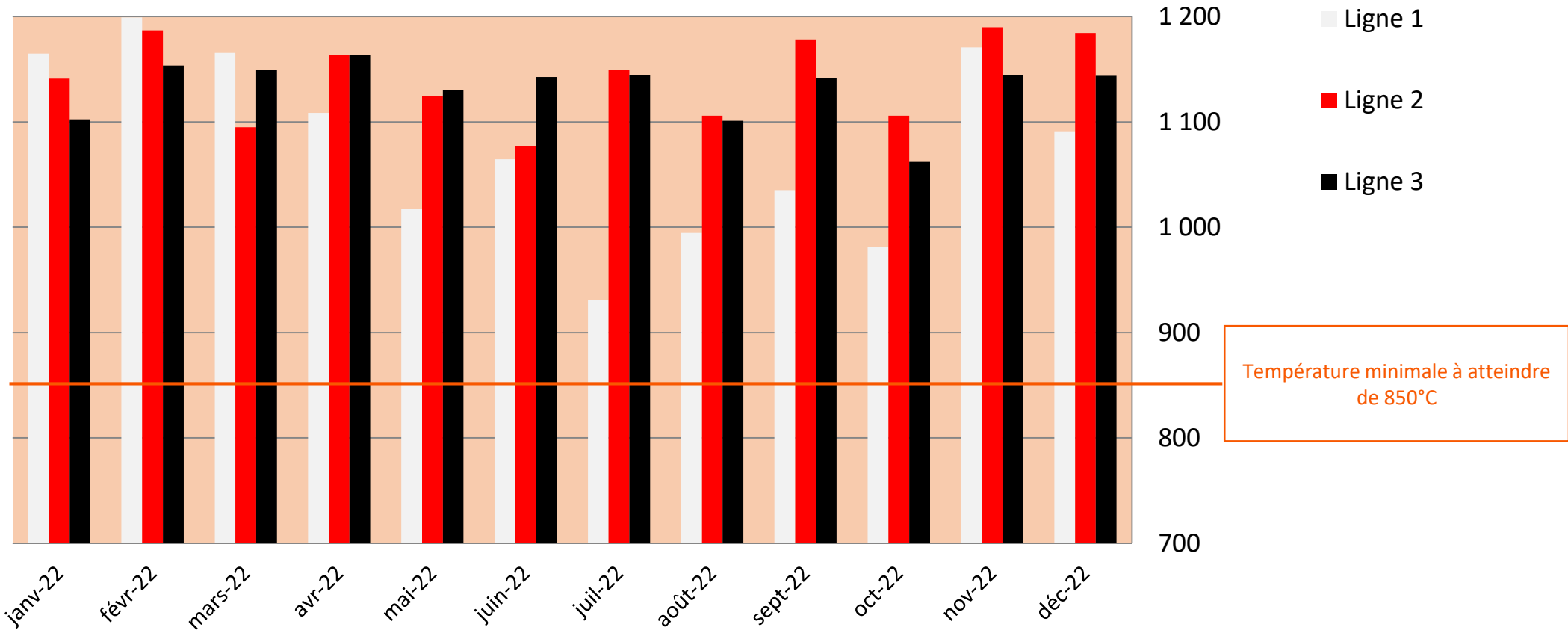
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	TOTAL
2020	4	2	3	9
2021	3	7	2	11
2022	4	1	1	6

Zoom sur les arrêts 2022

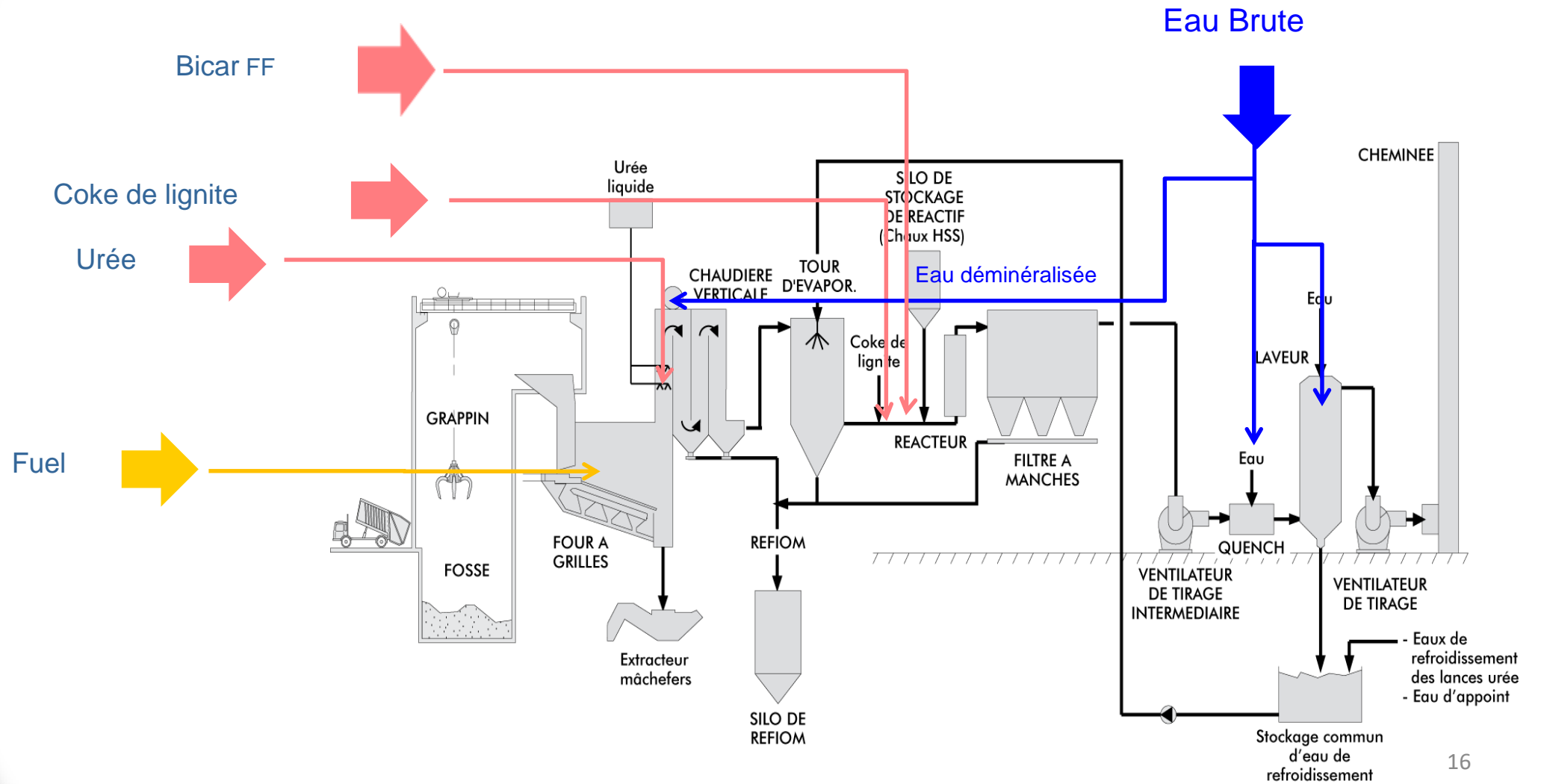
Causes de pannes	Nombre de pannes
Fuites dans les chaudières	3
Incident (présence bouteilles de gaz dans les déchets)	1
Casse d'une pièce trémie de chargement	1
Blocage des déchets sur l'une des grilles du four	1

Fonctionnement des fours et des chaudières

Températures minimum mensuelles en 2022



Consommation des réactifs sur les 3 lignes



I-

II- Bilans exploitation 2022

III-

IV-

V-

VI-

Consommation des réactifs sur les 3 lignes

Consommation combustible et réactifs	Fuel FOD Litres	Urée Tonnes	Bicar Tonnes	Coke de lignite Tonnes	Eau brute m3	Dont Eau déméralisée m3
<i>Total 2021</i>	<i>128 820</i>	<i>496</i>	<i>1 161</i>	<i>121</i>	<i>64 388</i>	<i>6 306</i>
Total 2022	121 491	450	1 148	110	63 151	7 344
Consommation combustible et réactifs	l/heure brûleurs	kg/tonne OM	kg/tonne OM	kg/tonne OM	m3/tonne OM	l/tonne OM
<i>Moyenne 2021</i>	<i>301,69</i>	<i>5,21</i>	<i>12,19</i>	<i>1,27</i>	<i>0,68</i>	<i>68,26</i>
Moyenne 2022	289,26	4,78	12,21	1,18	0,67	78,13



Maîtrise et stabilité de la consommation des réactifs par rapport à 2021 dans un contexte d'augmentation des prix d'achat des réactifs.

Valorisation énergétique

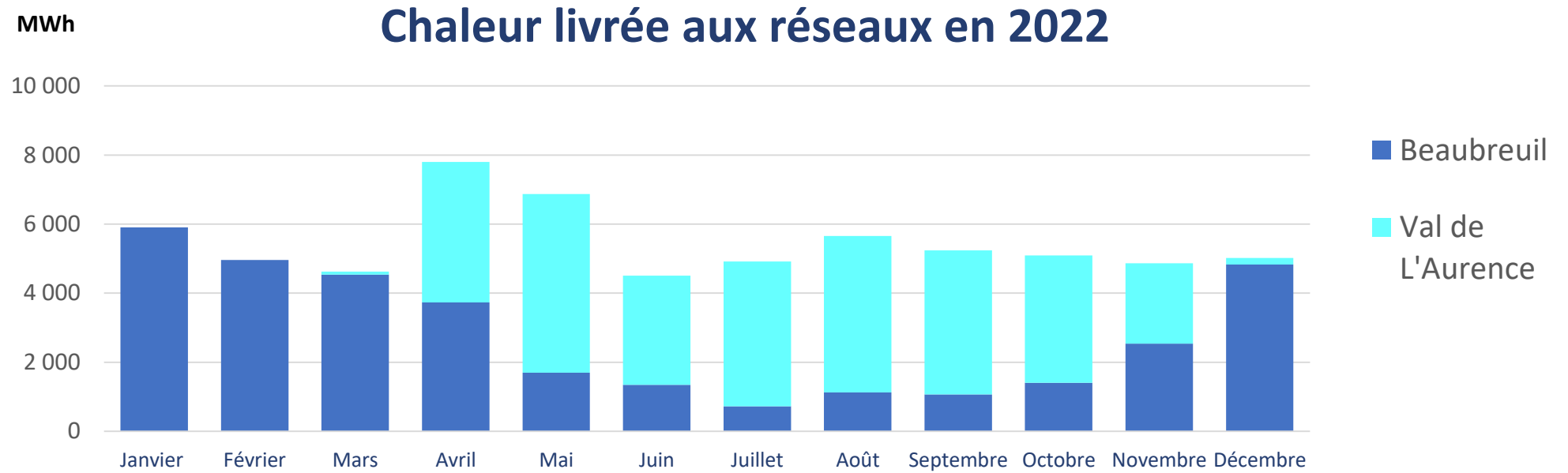


	2020	2021	2022
Réseau de chaleur de Beaubreuil	36 463	39 507	33 856
Réseau de chaleur du Val de l'Aurence	0	0	31 592
Total	36 463	39 507	65 448
<i>Variation /année n-1</i>		+8,3%	+65,7%
<i>Degré Jour Unifié (Limoges)</i>	1 793	2 294	2 107



Interconnexion des 2 réseaux de chaleur en mars 2022 ayant permis d'économiser plus de 6 000 tonnes de CO₂ cette année.

Valorisation énergétique



Les bénéficiaires :

- Logements sociaux à Beaubreuil
- Logements sociaux de la Bastide
- Logements sociaux du Val de l'Aurence
- Ester Technopole et l'ENSIL
- Aquapolis

Valorisation énergétique

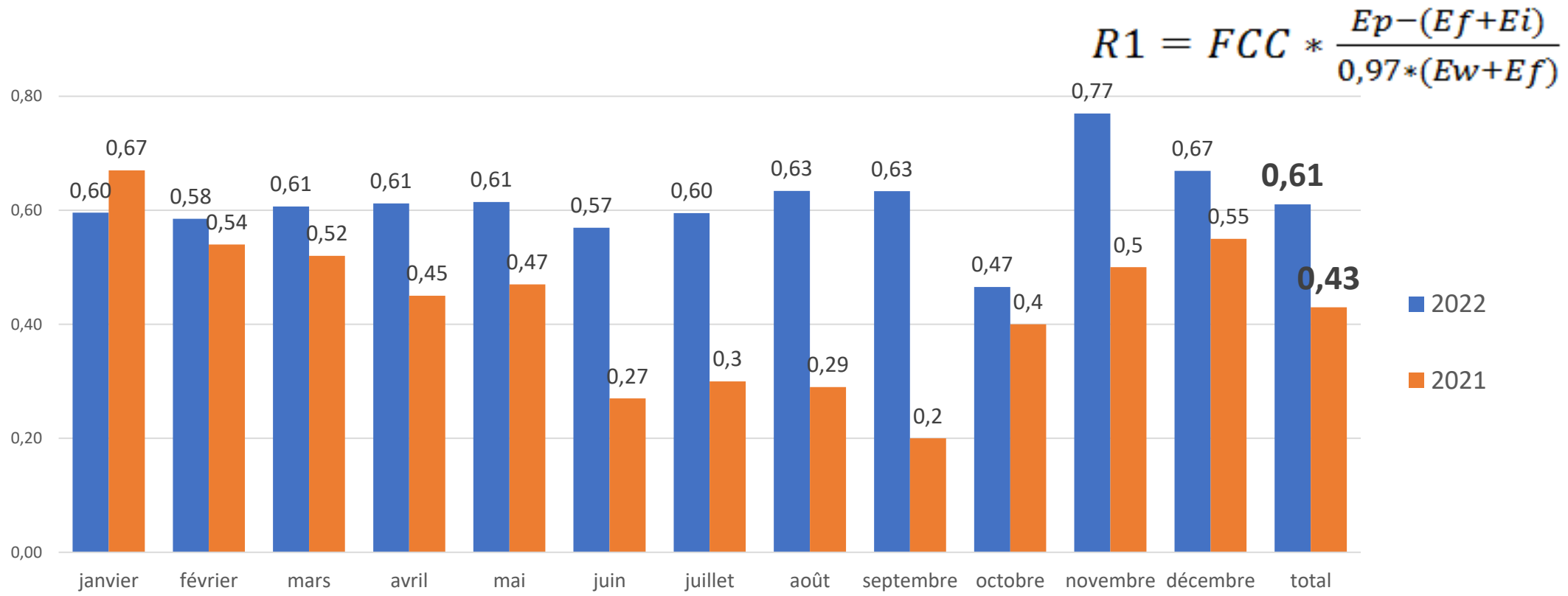
		2020	2021	2022
Production électrique	<i>en MWh</i>	13 560	14 026	12 884
Evolution année n-1	<i>% année n-1</i>	-0,10%	+3,43%	-8,14%
Autoconsommation CEDLM	<i>en MWh</i>	7 503	7 750	7 163
	<i>% de la production</i>	55%	55%	56%
Revente à EDF	<i>en MWh</i>	6 057	6 276	5 163
	<i>% de la production</i>	45%	45%	44%
Taux de fonctionnement du turbo-alternateur	<i>%</i>	96,6%	97,25%	90,33%



Panne Groupe turbo alternateur en avril + changement cellules ATG



Performance énergétique au sens de l'AM du 07 décembre 2016



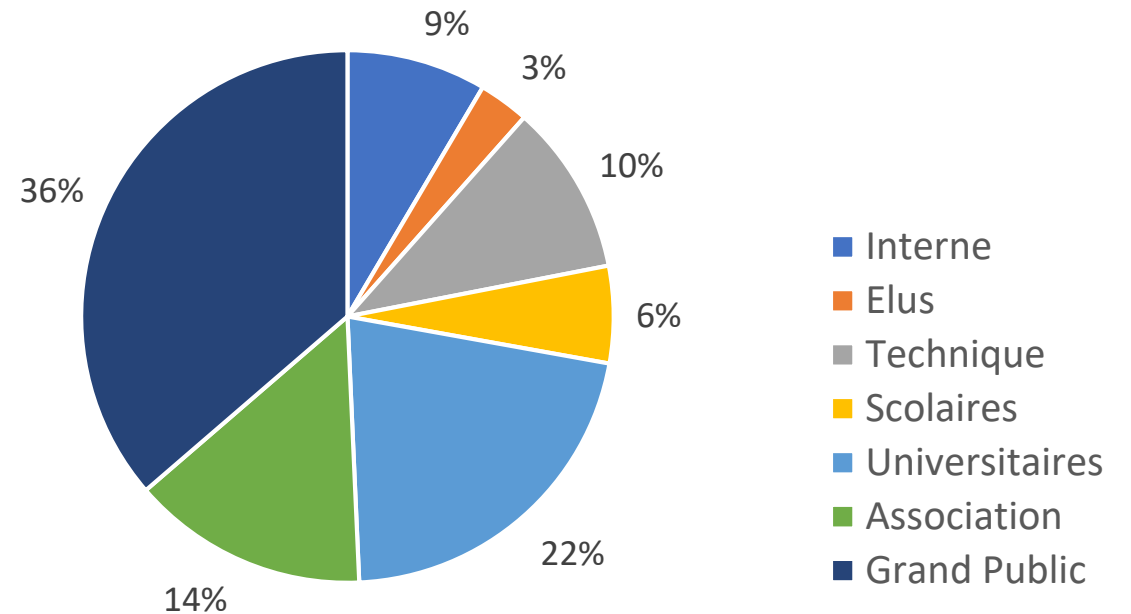
La CEDLM n'est plus considérée comme une installation d'élimination (UIOM) mais comme une installation de valorisation (UVE) au sens de la réglementation européenne en dépassant la valeur de 0,6

Visites de la CEDLM

Type de public	Répartition visiteurs
Interne	36
Elus	13
Techniques	44
Scolaires	25
Universitaires	91
Association	61
Grand public	154
Total général	424

Rappel 2021 : 98 visiteurs

Répartition des visiteurs en 2022



Travail avec la classe de CM1 des Homérides

- La CEDLM a été retenue comme lieu architectural insolite dans le cadre du travail « Moi, mon école, mon quartier, ma ville » exposé au salon du livre le week-end du 14 mai 2022



Journées Portes Ouvertes

- Visites réservées aux riverains les 11 juin et 9 juillet 2022



Réclamations 2022

Juillet

- 2 plaintes **MAUVAISES ODEURS** via l'application TellMyCity gérée par la ville de Limoges (Rue Soyouz). L'utilisateur a été contacté pour proposition de déplacement à son domicile mais n'a pas donné suite (voir slide travaux et projets).

Novembre

- 1 plainte **MAUVAISES ODEURS** à STVL. Pulvérisation de désodorisant sur le quai de déchargement (voir slide travaux et projets).

Septembre

- 1 plainte **BRUIT** due au déclenchement des soupapes d'évacuation de la vapeur pendant 15 minutes. Déplacement de l'astreinte de Limoges Métropole (voir slide incidents).

Octobre

- 1 plainte **BRUIT** due au déclenchement des soupapes d'évacuation de la vapeur pendant 25 minutes à cause de la mise en service des cellules électroniques du nouveau tableau général basse tension. (voir slide incidents)

Incidents – Coupures d’électricité du 04/09 et 07/10

Faits : Le 4 septembre à 20h15, en raison de la **foudre à proximité**, la CEDLM a subi une coupure d’électricité. Le groupe turbo alternateur s’est mis en sécurité et la procédure d’isolation au réseau n’a pas pu se faire.

Conséquences :

- Mise en sécurité du circuit vapeur avec ouverture des soupapes qui ont laissé sortir la vapeur d’eau à l’extérieur
- Arrêt des extracteurs des fumées vers les cheminées générant une accumulation de fumée dans le bâtiment visible depuis les alentours de la CEDLM
- A 20h26, le courant a été remis permettant le redémarrage des ventilateurs des 3 lignes
- Pendant cet épisode, absence de dépassement des valeurs réglementaires sur l’ensemble des paramètres

Faits : Le 7 octobre, les cellules du poste haute-tension ont été remplacées (voir partie Travaux et Projets). Suite à ce remplacement, une simulation volontaire d’une coupure d’électricité a été réalisée et encadrée par ENEDIS, sans que Limoges Métropole et les riverains en soient préalablement informés.

Conséquences :

Identique à celles du 04 septembre :

- Ouverture des soupapes de sécurité du circuit sous pression de vapeur, occasionnant un bruit important
- Arrêt des extracteurs des fumées vers les cheminées générant une accumulation de fumée dans le bâtiment visible depuis les alentours de la CEDLM.
- Réunion d’information auprès des riverains le 25 octobre pour excuses, explications et propositions de plan d’actions

Incidents

Bouteille de gaz dans les apports

Faits : le 28 mars, détonation dans le four de la ligne 1

Conséquences :

- Arrêt d'urgence de la ligne (redémarrage le 3 avril)
- La tête de la bouteille de gaz a traversé la voute en briques (réfractaire du four) et a ensuite heurté le collecteur des tuyauteries chaudières
- Opération spéciale « collecte » réalisée en octobre : 850 bouteilles collectées (plus de 7 tonnes)

Accident routier – transport REFIOM

Faits : Le 26 avril, le transporteur des REFIOM (prestataire) a dévié de sa trajectoire et le camion s'est couché sur la chaussée. L'accident a eu lieu aux abords de Berneuil, sur la RN 147.

Conséquences :

- Le transporteur a passé quelques heures à l'hôpital et n'a pas eu de séquelles
- Aucun REFIOM ne s'est déversé sur la chaussée
- Le camion a été évacué par un remorquage exceptionnel et les REFIOM ont été livrés chez le prestataire habituel



Sécurité

- **3 accidents de travail sans arrêt**, dont 2 bénins. Aucun accident de travail avec arrêt n'a été déclaré depuis juin 2018.
- Travail sur les bonnes pratiques et sur les situations dangereuses afin de les éviter
98 visites sécurité ont été organisées en 2022 par STVL.
- Sensibilisation des agents avec l'organisation de **semaines sécurité** avec des exercices en situation réelle (lutte contre l'incendie et sauvetage en situation d'urgence)
- Dotation et renouvellement régulier des Equipements de Protection Individuels (les salariés sont équipés de manière spécifique selon les missions qu'ils accomplissent)
- Inscription obligatoire des visiteurs sur le registre et obligation de s'équiper pour toute entrée dans l'usine

III- Travaux et projets



Travaux 2022

Haute Tension

- Remplacement du poste Haute Tension d'origine



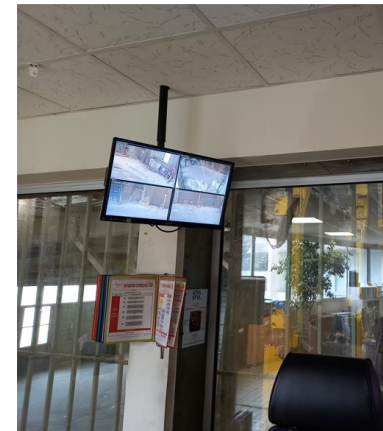
Avant travaux



Après travaux

Caméras AGEC / Loi 7 flux

- Mise en service des caméras le 18/11/22.
- 4 caméras contextuelles, 1 Caméra Fosse et 1 Caméra lecture de plaques d'immatriculation
- Courrier d'information et de rappel des consignes envoyé à tous les clients de la CEDLM début 2023



Travaux 2022

Réseaux de chaleur

- Remplacement de la liaison du réseau de chaleur entre la CEDLM et la Chaufferie de Beaubreuil (485ml, DN 300 : mise en service le 7 octobre 2022)



Ponts OM

- Remplacement des armoires électriques des ponts. Mise en place d'une seconde armoire et programmation de l'automatisme.



Travaux 2022

Programmation des conditions dites « NOC » et « OTNOC » (pour une échéance réglementaire au 19/12/2023)

- Installation des capteurs en novembre 2022 (déploiement en 2023)



Autres travaux

- Inspection chaudières L1 (janvier) et L2 24 mois (mars)
- Changement des manches et inserts catalytiques de la ligne 1 : 1ère partie en juin, régénération en octobre
- Mise en place de bastinges dans la fosse 60 m³ pour éviter les rejets aqueux par entraînement en mai et juin

I-

II-

III- Travaux et projets

IV-

V-

VI-

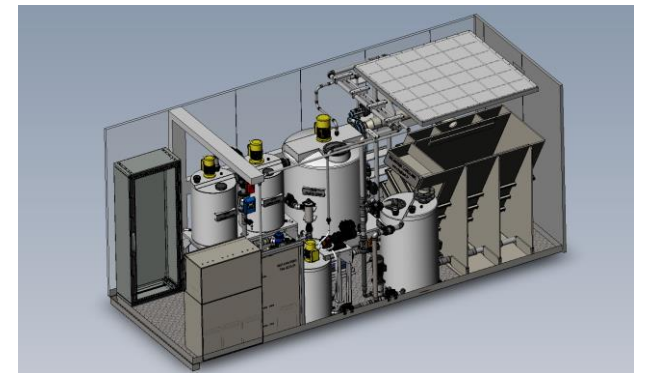
Travaux prévisionnels 2023 – nouveau marché 1^{er} janvier 2023-2027

- Concernant la conformité européenne au « BREF »
 - **Optimisation associée à la DeNOx** : mise en œuvre d'un analyseur multigaz en amont du traitement des fumées (165 000 €)
 - **Mercure (et dioxine-furanne)** : ajout d'un analyseur redondant + remplacement du réactif pour améliorer l'abattement du mercure pour les 3 lignes (210 000 €) + nouvelle procédure avec remplissage des pousoirs vides des mâchefers au moyen de pouzzolane
 - **Performance énergétique** : remplacement des échangeurs existants par deux nouveaux hydro-condenseurs de puissance nominale unitaire de 11 MW (205 000 € - janvier 2024)

Travaux prévisionnels 2023 – nouveau marché 1^{er} janvier 2023-2027

- **Traitement des odeurs de la fosse**
 - Déploiement d'un dispositif breveté de **neutralisation en continu des odeurs** du quai de déchargement (avril 2023)

- **RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau)**
 - Installation d'une **nouvelle station d'épuration** sur site en collaboration avec OVIVE (275 000 €)





Bruits : Rappels réglementaires

Notions calculées et valeurs limite

- Le **niveau ambiant** = niveaux sonores en limite de propriété (incluant le bruit de l'installation)
- L'**émergence** = la différence entre le niveau de bruit ambiant (comportant le bruit de l'installation) et le niveau de bruit résiduel (niveau sonore ambiant en absence du bruit de l'installation, mesuré pendant les arrêts techniques généraux).

Point de mesure	NIVEAU AMBIANT admissible pour la période diurne, de 7h à 22h,	NIVEAU AMBIANT admissible pour la période nocturne de 22h à 7h,
Ensemble des points	67 dB(A)	60 dB(A)

NIVEAU de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement).	EMERGENCE admissible pour la période diurne, de 7h à 22h, sauf dimanches et jour fériées.	EMERGENCE admissible pour la période nocturne de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés.
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Fréquence de mesure

Tous les 5 ans : dernières mesures réalisées en **2020** – nouvelles mesures effectuées à l'initiative de Limoges Métropole **les 15 et 16 février 2023** pour répondre aux interrogations de BNE.





Bruits : résultats (mesures faites par QCS Services)



Niveau ambiant (L_{Aeq}) en dB(A) en limite de propriété						
	2020		2023		Niveau admissible	
	jour	nuit	jour	nuit	jour	nuit
Point 1	59,0	58,5	59,5	58,0	67	60
Point 2	54,0	49,5	62,0	48,0		
Point 5	55,0	55,0	65,0	63,5		



Une **non-conformité** enregistrée sur le point 5 de nuit en 2023.

Ce point est celui qui est le plus éloigné des habitations. Il se trouve à l'arrière de l'usine, en contrebas des aérocondenseurs et à proximité du convoyeur à godet bruyant du silo REFIOM.

Réflexion engagée suite à cette non-conformité pour capotage de la tête du convoyeur.



Bruits : résultats (mesures faites par QCS Services)



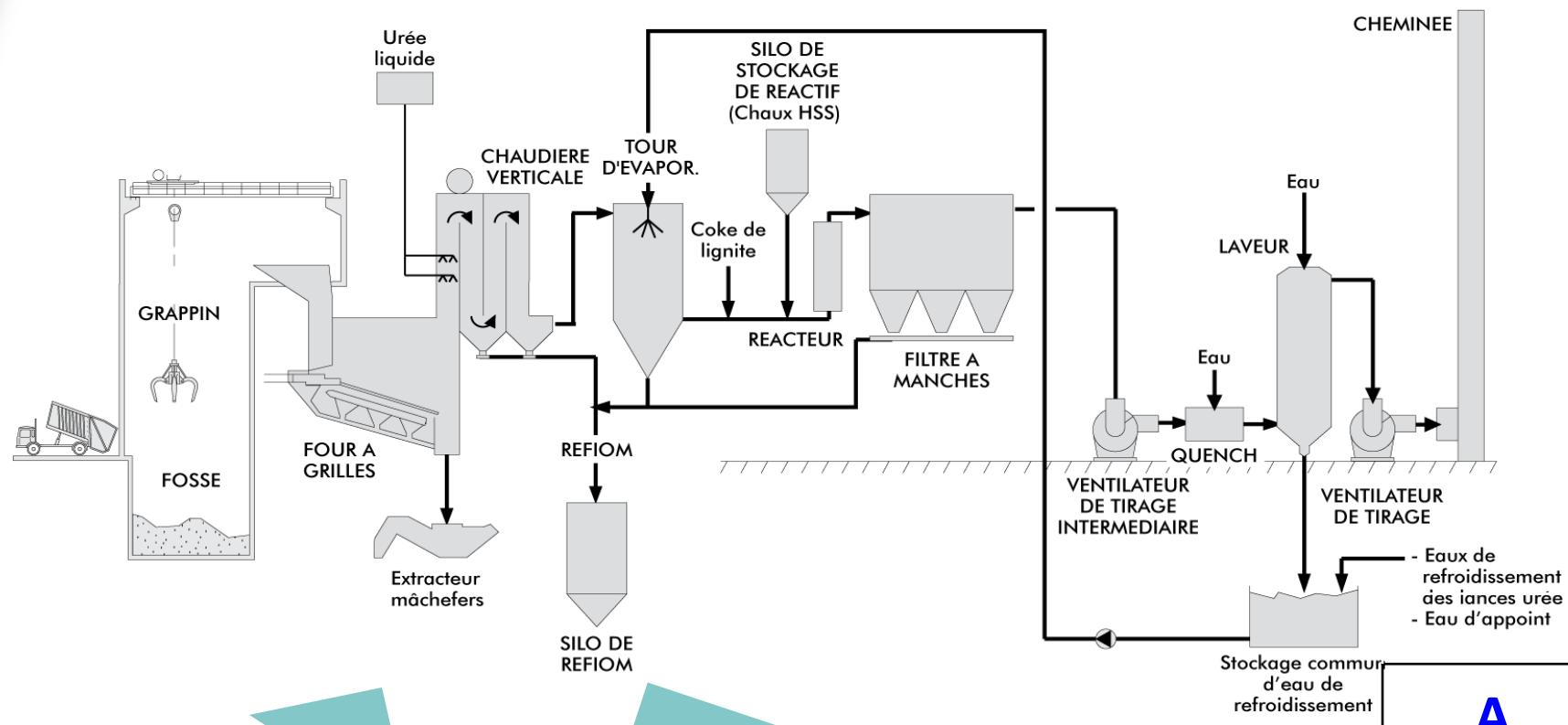
Emergence en dB(A)						
	2020		2023		Niveau admissible	
	jour	nuit	jour	nuit	jour	nuit
Point 3						
CEDLM en activité	62,5	42,0	48,0	42,0		
CEDLM à l'arrêt	58,5	44,5	47,0	42,0		
Emergence	+4,0	-2,5	+1,0	+0,0	5	3

Emergence en dB(A)						
	2020		2023		Niveau admissible	
	jour	nuit	jour	nuit	jour	nuit
Point 4						
CEDLM en activité	62,0	49,0	56,5	50,0		
CEDLM à l'arrêt*	62,5	46,0	57,5	49,0		
Emergence	-0,5	+3,0	-1,0	+1,0	5	3



* Mesures en des points masqués non affectés par le bruit du site et représentatifs du site (dans le respect des normes associées)

Contrôles des sous-produits



Code couleur

A
A

Valeur respectant la réglementation

Valeur ne respectant pas la réglementation

Contrôles des sous-produits : mâchefers bruts

Analyse de la teneur en imbrûlés des mâchefers (APAVE)
 Valeur maximale à respecter : 5 %

	2022		
	Four 1	Four 2	Four 3
1 ^{er} trimestre	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1%
	<i>Prélèvement : 4 mars 2022</i>		
2 ^{ème} trimestre	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1%
	<i>Prélèvement : 29 avril 2022</i>		
3 ^{ème} trimestre	0,30%	< 0,1%	0,17%
	<i>Prélèvement : 22 juillet 2022</i>		
4 ^{ème} trimestre	< 0,1%	< 0,1%	0,48%
	<i>Prélèvement : 6 décembre 2022</i>		

I-

II-

III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

VI-

Contrôles des sous-produits : mâchefers bruts (valeurs intrinsèques)

Synthèses des analyses sur l'Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers de Chaptelat
(Centre d'Analyses Environnementales-ENDETEC et Laboratoire Eurofins)

Paramètres	unités	seuils	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Matière sèche	% PB	-	28	24,3	16,9	27,2	21	23,3	13	25,4	24,6	27,1	26,3	23,3
Carbone Organique Total	g/kg MS	30	10,1	8,9	7,8	8,3	5	7	6,2	5,1	7,9	9	8,5	9,5
BTEX (5 congénères)		6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6
PCB (7 congénères)		1	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07	< 0,07
Hydrocarbures	mg/kg MS	500	46	40	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	49	< 25	< 25	37
HAP (16 congénères)		50	<0,800	<0,800	<0,800	<0,810	<0,830	<0,810	< 0,800	<0,800	<0,820	<0,800	<0,800	<0,810
Dioxines et furannes	ng I-TEQ _{OMS} 2005/kg MS	10	0,94	3,40	2,80	3,20	1,70	3,90	2,10	1,80	3,00	2,60	1,70	1,80

Contrôles des sous-produits : mâchefers maturés (valeurs lixiviables)

Paramètres	unités	seuils		Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct
		Type 1	Type 2										
Mat. Sèches	% PB	-	-	82,8	80,8	84,4	88,9	97,6	77,1	84,5	79,4	79,5	74
	% MS	-	-	1,918	1,373	1,648	1,781	1,783	1,809	1,801	1,883	1,55	0,65
Fraction soluble	mg/kg MS	20 000	10 000	19 180	13 730	16 480	17 810	17 830	12 140	18 010	18 830	15 500	6 500
Fluorures	mg/kg MS	60	30	< 1	1,5	< 1	< 1	< 1	1,5	< 1	< 1	< 1	< 1
Chlorures	mg/kg MS	10 000	5 000	5 535	4 133	4 598	4 064	5 359	3 046	4 394	4 983	3 843	417
Sulfates	mg/kg MS	10 000	5 000	2 276	2 906	1 868	1 451	2 095	1 349	1 770	1 507	1 771	1 581
Arsenic	mg/kg MS	0,6	0,6	< 0,01	0,5	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Baryum	mg/kg MS	56	28	0,22	0,19	0,26	0,26	0,29	1,02	0,29	0,22	0,24	0,22
Cadmium	mg/kg MS	0,05	0,05	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005
Chrome total	mg/kg MS	2	1	0,35	0,25	0,25	0,29	0,52	0,97	1,84	0,61	0,31	0,09
Cuivre	mg/kg MS	50	50	1,1	0,9	1,49	1,84	1,19	1,3	1,47	1,12	0,76	0,55
Mercure	mg/kg MS	0,01	0,01	< 0,001	0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001	< 0,001
Molybdène	mg/kg MS	5,6	2,8	0,67	0,7	0,67	0,69	0,64	0,93	0,79	0,83	0,64	0,19
Nickel	mg/kg MS	0,5	0,5	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05
Plomb	mg/kg MS	1,6	1	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,06	< 0,05	< 0,05	< 0,05
Antimoine	mg/kg MS	0,7	0,6	0,3	0,5	0,36	0,28	0,28	0,48	0,33	0,32	0,45	0,48
Sélénium	mg/kg MS	0,1	0,1	0,01	0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	< 0,01
Zinc	mg/kg MS	50	50	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5

Usage type 1 : Usages routiers de plus trois mètres de hauteur en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus (ex : remblai sous ouvrage, couche de forme, couche de fondation, de base et de liaison)

Usage type 2 : Usages de plus six mètres de hauteur en accotement ou en remblai technique connexe à l'infrastructure routière (ex : merlon de protection phonique ou paysager)

I-

II-

III-

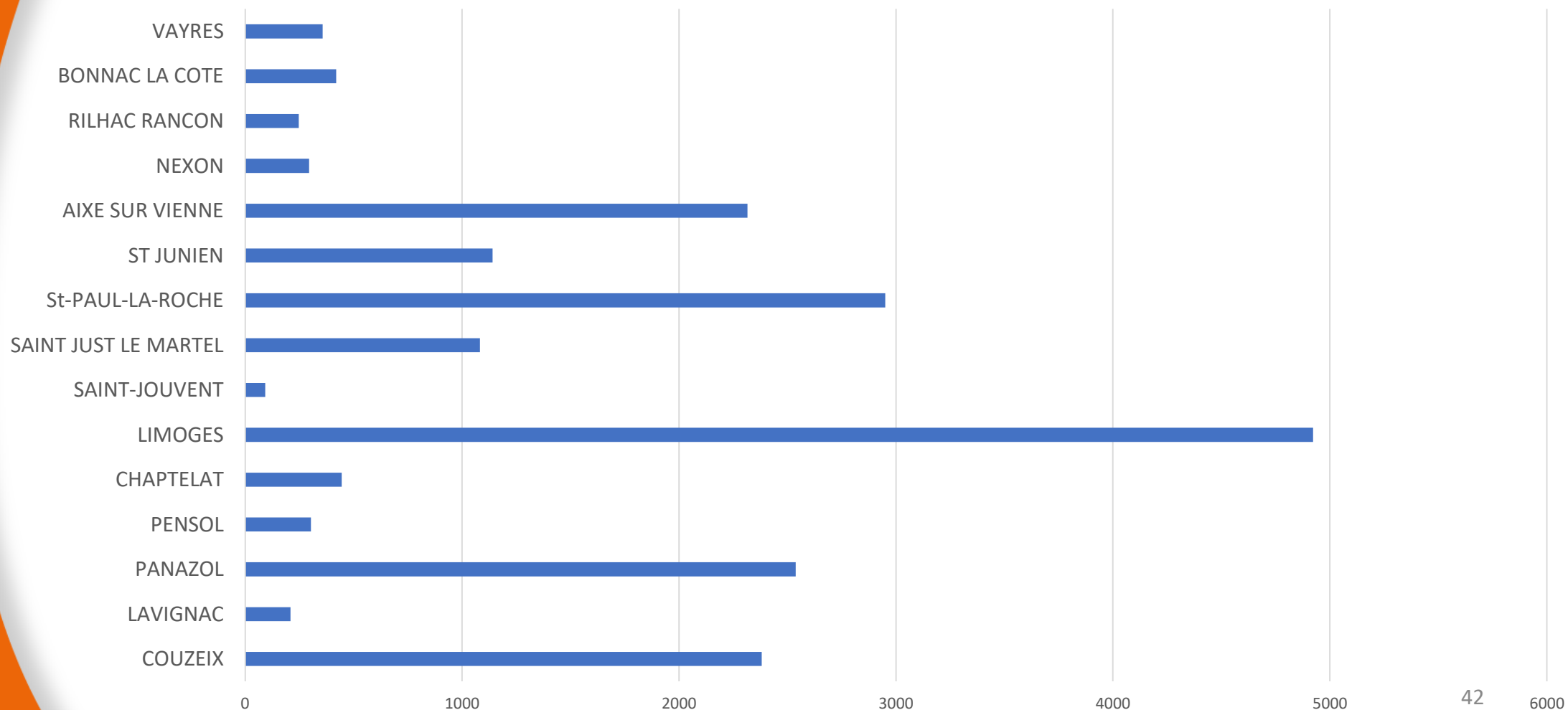
IV- Mesures et autocontrôles

V-

VI-

Utilisation des mâchefers d'incinération en 2022

19 700 tonnes revalorisées

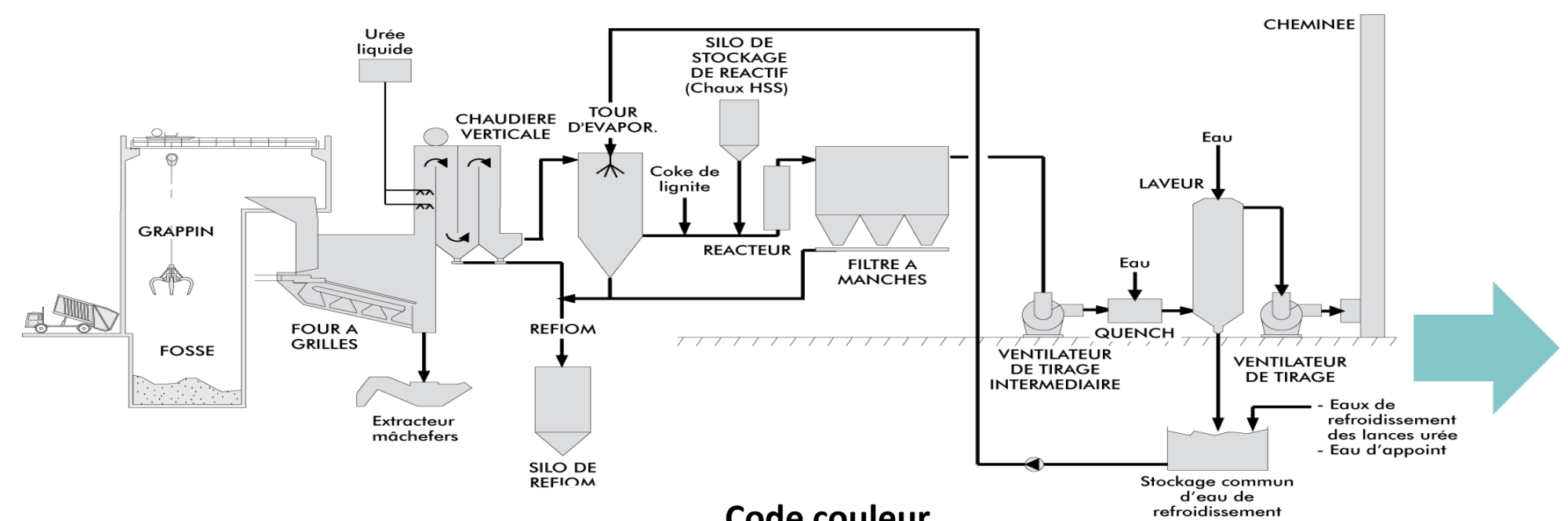




Contrôle des sous produits : REFIOM

	Fraction soluble	Chrome	Arsenic	Cadmium	Nickel	Mercure	Plomb	Zinc
	%	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg
Valeurs d'acceptabilité en ISDD	/	70	25	5	40	2	50	200
04/03/2022	55	23,32	< 2,31	< 0,018	< 0,15	< 0,03	6,7	32,98
29/04/2022	47,84	33	2,35	< 0,12	< 0,45	< 0,03	8	18
22/07/2022	47,8	35,72	2,67	< 0,021	< 0,15	< 0,03	4,65	7
06/12/2022	90,36	2,72	2,3	< 0,03	< 0,15	< 0,031	1,67	< 2,44

Contrôle des rejets d'eaux résiduaires



Code couleur

A	Valeur respectant la réglementation
A	Valeur ne respectant pas la réglementation

I-

II-

III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

VI-

Contrôle des rejets : Résultats 2022

		janv-22	févr-22	mars-22	Valeurs limites au sens de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014
MES	mg/L	8,6	5,6	6,6	600
COT	mg/L	8,7	7,6	7,4	/
DCO	mg/LO2	32	22	29	2 000
DBO5	mg/LO2	< 3	< 3	< 3	800
Fluorures	mg/L	2,41	1,32	2,31	15
Chrome total	mg/L	0,008	0,019	0,019	0,5
dont Cr 6+	mg/L	< 0,005	< 0,005	0,0135	0,1
Mercure	mg/L	0,015222	0,008334	0,012855	0,03
Thallium	mg/L	< 0,002	< 0,002	< 0,002	0,05
Arsenic	mg/L	0,008	0,08	0,12	0,1
Cadmium	mg/L	0,023	0,009	0,015	0,05
Cuivre	mg/L	0,057	0,023	0,03	0,5
Nickel	mg/L	0,019	0,008	0,01	0,5
Plomb	mg/L	0,006	0,012	0,006	0,2
Zinc	mg/L	0,97	0,335	0,394	1,5
CN libres	mg/L	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,1
Hydrocarbures t.	mg/L	< 0,1	0,04	< 0,1	5
Indice Phénol	mg/L	0,03	< 0,02	< 0,02	0,3
AOX	mg/L Cl	0,16	0,11	0,22	5

I-

II-

III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

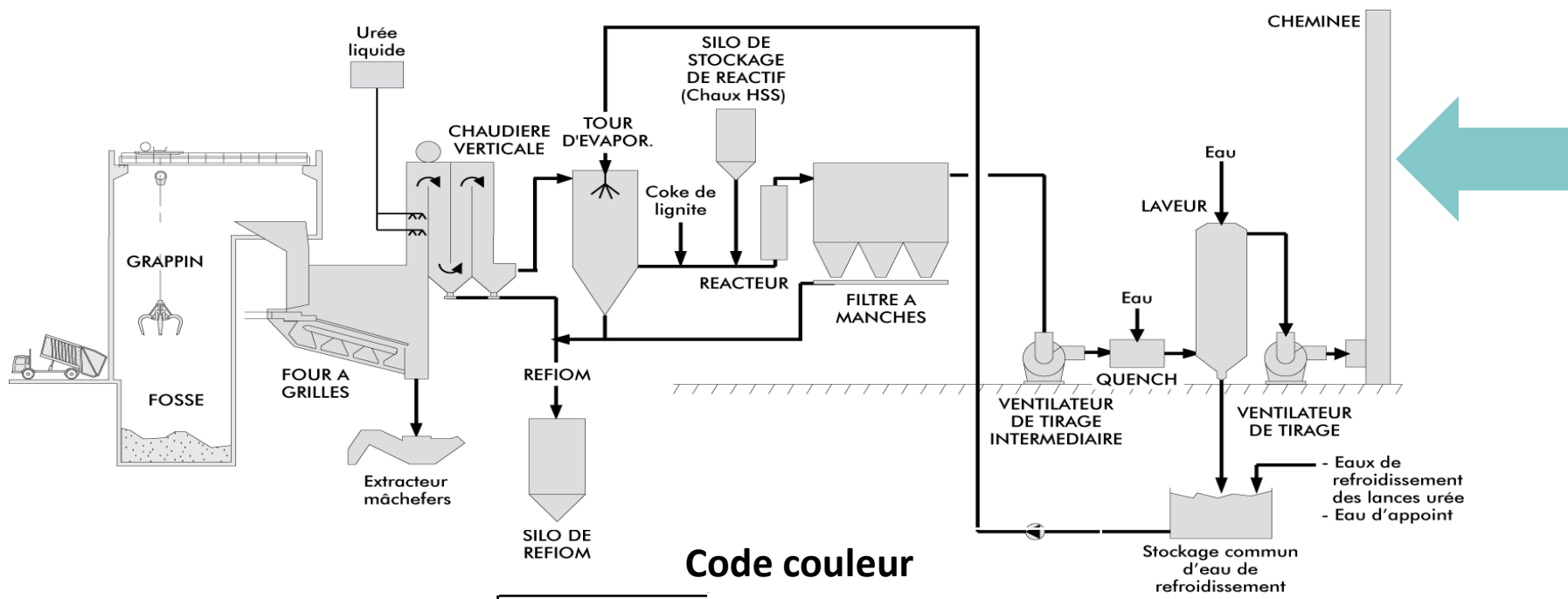
VI-

Contrôle des rejets : Résultats 2022

		Avr-22	Mai-22	Juin-22	Juill-22	Août-22	Sept-22	Oct-22	Nov-22	Déc-22	Valeurs limites*
MES	mg/L	5,6	16	18	5,4	4,8	27	100	39	14	600
COT	mg/L	13	6,8	4,2	3,1	3,5	4,5	12	5,5	13	/
DCO	mg/LO2	78	29	30	15	26	50	38	18	35	2 000
DBO5	mg/LO2	< 3	4	< 3	< 3	< 3	7	7	< 3	6	800
Fluorures	mg/L	1,77	0,74	1,16	0,32	0,64	0,32	0,28	0,32	0,53	15
Chrome total	mg/L	0,015	0,008	0,043	0,049	0,06	0,037	0,089	0,056	0,466	0,1
dont Cr 6+	mg/L	0,0113	< 0,005	0,0289	0,0372	0,0437	0,0317	0,0078	0,0454	0,364	0,05
Mercure	mg/L	0,005507	0,006704	0,013874	0,003531	0,004858	0,00184	0,001433	0,001961	0,001681	0,025
Thallium	mg/L	0,002	0,002	0,006	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002	0,002	0,05
Arsenic	mg/L	0,06	0,033	0,005	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,05
Cadmium	mg/L	0,006	0,004	0,047	0,007	0,025	0,007	0,007	0,002	0,002	0,025
Cuivre	mg/L	0,014	0,061	0,036	0,02	0,053	0,047	0,112	0,056	0,104	0,5
Nickel	mg/L	0,028	0,018	0,011	0,005	0,016	0,007	0,013	0,005	0,005	0,1
Plomb	mg/L	0,008	0,015	0,08	0,016	0,034	0,005	0,005	0,008	0,019	0,1
Zinc	mg/L	0,125	0,393	0,389	0,134	0,338	0,054	0,056	0,112	0,156	0,8
CN libres	mg/L	0,05	0,05	0,1	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,1
Hydrocarbures t.	mg/L	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	5
Indice Phénol	mg/L	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,3
AOX	mg/L Cl	0,15	0,14	0,03	0,07	0,05	0,14	0,37	0,12	0,2	5
Dioxines et furannes	ng/L I TEQ	0,21									0,3

*Valeurs limites au sens de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2022

Contrôle des rejets atmosphériques



Code couleur

A	Valeur respectant la réglementation
A	Valeur ne respectant pas la réglementation

Contrôle des rejets atmosphériques : Contrôles semestriels

Ligne 1 Concentrations	2022		Seuils réglementaires (APC du 9 décembre 2014)
	1er semestre 25 au 29 avril	2ème semestre 19 au 25 novembre	
TENEUR EN OXYGÈNE (%)	13,2	12	-
VITESSE D'EJECTION (m/s)	33	27	>12
DIOXYDE DE CARBONE (CO2 sec en %)	6,7	7,7	-
MONOXYDE DE CARBONE (CO en mg/Nm ³)	21	36	50
POUSSIÈRES (mg/Nm ³)	5,54	0,47	10
CHLORURE D'HYDROGENE (HCl en mg/Nm ³)	0,77	0,29	10
FLUORURE D'HYDROGENE (HF en mg/Nm ³)	0,12	0,05	1
OXYDES DE SOUFRE (SO2 en mg/Nm ³)	7,04	3,99	50
OXYDES D'AZOTE (NO2 en mg/Nm ³)	61	71	80
AMMONIAC (NH3 en mg/Nm ³)	2,62	0	30
COMPOSÉS ORGANIQUES (C total en mg/Nm ³)	1,23	5,36	10
MÉTAUX LOURDS (µg/Nm ³)	140,99	40,054	500
MERCURE (µg/Nm ³)	0	0,69	50
CADMIUM + THALLIUM (µg/Nm ³)	0,73	0,234	50
DIOXINES/FURANNES (ng I-TEQ/Nm ³)	0,05	0,0025	0,1

Contrôle des rejets atmosphériques : Contrôles semestriels

Ligne 1 Flux journaliers	2022		Seuils réglementaires (APC du 9 décembre 2014)	Taux d'atteinte du seuil réglementaire (moyenne des mesures)
	1er semestre 25 au 29 avril	2ème semestre 19 au 25 novembre		
POUSSIÈRES (kg/jour)	4,08	0,29	6	36%
CADMIUM + THALLIUM (g/jour)	0,48	0,17	30	1%
MERCURE (g/jour)	12,48	0,48	30	22%
MÉTAUX LOURDS (g/jour)	104,64	27,31	300	22%
CHLORURE D'HYDROGENE (kg/jour)	0,60	0,20	6	7%
FLUORURE D'HYDROGENE (kg/jour)	0,09	0,03	0,6	10%
OXYDES DE SOUFRE (kg/jour)	5,52	2,64	30	14%
MONOXYDE DE CARBONE (kg/jour)	15,84	23,76	-	
COMPOSÉS ORGANIQUES (kg/jour)	0,79	2,40	6	27%
OXYDES D'AZOTE (kg/jour)	39,36	42,72	72	57%
AMMONIAC (kg/jour)	1,94	0,00	18	5%
DIOXINES/FURANNES (µg/jour)	36,00	1,10	60	31%

Contrôle des rejets atmosphériques : Contrôles semestriels

Ligne 2 Concentrations	2022		Seuils réglementaires (APC du 9 décembre 2014)
	1er semestre 25 au 29 avril	2ème semestre 18 au 27 octobre	
TENEUR EN OXYGÈNE (%)	12,7	12,7	-
VITESSE D'EJECTION (m/s)	23,8	26,2	>12
DIOXYDE DE CARBONE (CO2 sec en %)	7,1	7,2	-
MONOXYDE DE CARBONE (CO en mg/Nm ³)	7,8	6,3	50
POUSSIÈRES (mg/Nm ³)	0,11	0,27	10
CHLORURE D'HYDROGENE (HCl en mg/Nm ³)	0	0,086	10
FLUORURE D'HYDROGENE (HF en mg/Nm ³)	0,07	0,083	1
OXYDES DE SOUFRE (SO2 en mg/Nm ³)	0,43	2,86	50
OXYDES D'AZOTE (NO2 en mg/Nm ³)	49	66	80
AMMONIAC (NH3 en mg/Nm ³)	1,29	0,61	30
COMPOSÉS ORGANIQUES (C total en mg/Nm ³)	1,26	3,94	10
MÉTAUX LOURDS (µg/Nm ³)	25,07	40,494	500
MERCURE (µg/Nm ³)	10	7,5	50
CADMIUM + THALLIUM (µg/Nm ³)	0,21	0,132	50
DIOXINES/FURANNES (ng I-TEQ/Nm ³)	0,0001	0,00003	0,1

Contrôle des rejets atmosphériques : Contrôles semestriels

Ligne 2 Flux journaliers	2022		Taux d'atteinte du seuil réglementaire (moyenne des mesures)	Taux d'atteinte du seuil réglementaire (moyenne des mesures)
	1er semestre 25 au 29 avril	2ème semestre 18 au 27 octobre		
POUSSIÈRES (kg/jour)	0,07	0,16	6	2%
CADMIUM + THALLIUM (g/jour)	0,24	0,07	30	1%
MERCURE (g/jour)	8,88	4,80	30	23%
MÉTAUX LOURDS (g/jour)	15,60	24,67	300	7%
CHLORURE D'HYDROGENE (kg/jour)	0,00	0,06	6	0%
FLUORURE D'HYDROGENE (kg/jour)	0,05	0,05	0,6	8%
OXYDES DE SOUFRE (kg/jour)	0,29	1,80	30	3%
MONOXYDE DE CARBONE (kg/jour)	5,28	3,84	-	
COMPOSÉS ORGANIQUES (kg/jour)	0,74	2,35	6	26%
OXYDES D'AZOTE (kg/jour)	32,64	40,80	72	51%
AMMONIAC (kg/jour)	0,82	0,38	18	3%
DIOXINES/FURANNES (µg/jour)	0,05	0,02	60	0,1%

Contrôle des rejets atmosphériques : Contrôles semestriels

Ligne 3 Concentrations		2022		Seuils réglementaires (APC du 9 décembre 2014)
		1er semestre 25 au 29 avril	2ème semestre 17 au 20 octobre	
TENEUR EN OXYGÈNE	(%)	12,9	12,7	-
VITESSE D'EJECTION	(m/s)	21,6	19	>12
DIOXYDE DE CARBONE	(CO2 sec en %)	6,9	7	-
MONOXYDE DE CARBONE	(CO en mg/Nm ³)	0	0,5	50
POUSSIÈRES	(mg/Nm ³)	0,14	5,08	10
CHLORURE D'HYDROGENE	(HCl en mg/Nm ³)	5,78	3,85	10
FLUORURE D'HYDROGENE	(HF en mg/Nm ³)	0,08	0,13	1
OXYDES DE SOUFRE	(SO2 en mg/Nm ³)	6,15	8,14	50
OXYDES D'AZOTE	(NO2 en mg/Nm ³)	65	78	80
AMMONIAC	(NH3 en mg/Nm ³)	0	0,077	30
COMPOSÉS ORGANIQUES	(C total en mg/Nm ³)	0,9	3,46	10
MÉTAUX LOURDS	(µg/Nm ³)	13,07	50,769	500
MERCURE	(µg/Nm ³)	2	4,9	50
CADMIUM + THALLIUM	(µg/Nm ³)	0,04	0,575	50
DIOXINES/FURANNES	(ng I-TEQ/Nm ³)	0,033	0,0082	0,1

I-

II-

III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

Contrôle des rejets atmosphériques : Contrôles semestriels

Ligne 3		2022		Seuils réglementaires (APC du 9 décembre 2014)	Taux d'atteinte du seuil réglementaire (moyenne des mesures)
Flux horaires		1er semestre 25 au 29 avril	2ème semestre 17 au 20 octobre		
POUSSIÈRES	(kg/jour)	0,09	2,88	6	25%
CADMIUM + THALLIUM	(g/jour)	0,02	0,31	30	1%
MERCURE	(g/jour)	1,15	2,64	30	6%
MÉTAUX LOURDS	(g/jour)	8,40	27,38	300	6%
CHLORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	3,84	0,21	6	34%
FLUORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	0,05	0,07	0,6	10%
OXYDES DE SOUFRE	(kg/jour)	4,08	4,56	29,9	14%
MONOXYDE DE CARBONE	(kg/jour)	0,00	0,29	-	
COMPOSÉS ORGANIQUES	(kg/jour)	0,55	1,92	6	21%
OXYDES D'AZOTE	(kg/jour)	40,80	43,92	72	59%
AMMONIAC	(kg/jour)	0,00	0,04	18	0%
DIOXINES/FURANNES	(µg/jour)	21,12	4,32	60	21%

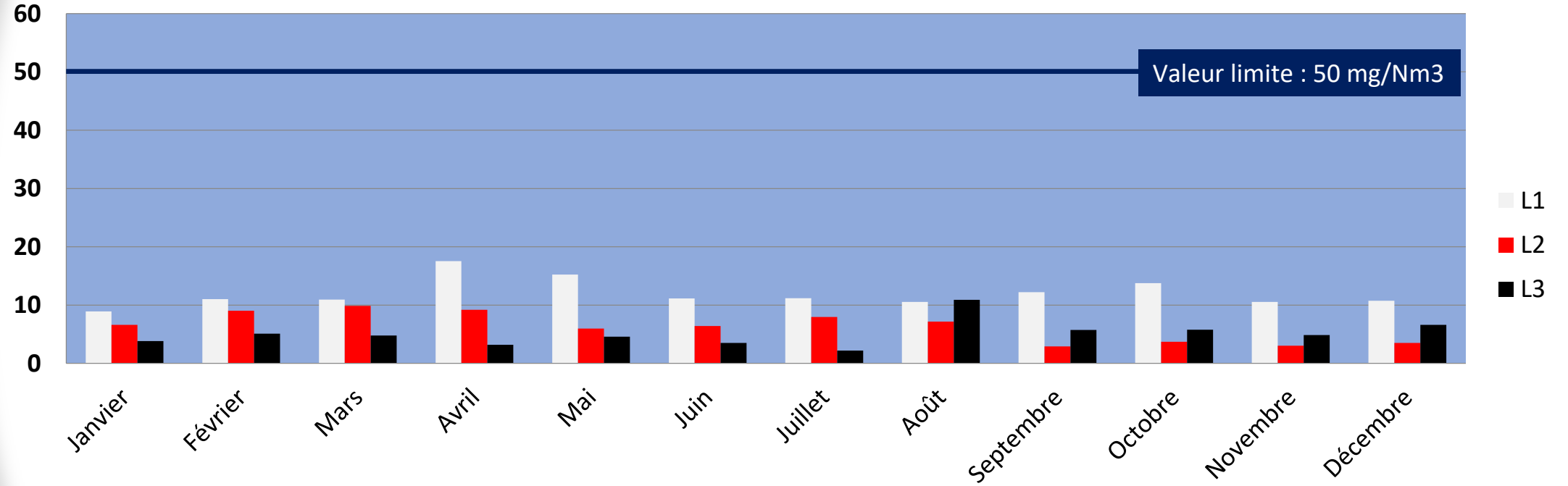


Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

mg/Nm³

Monoxyde de carbone - CO



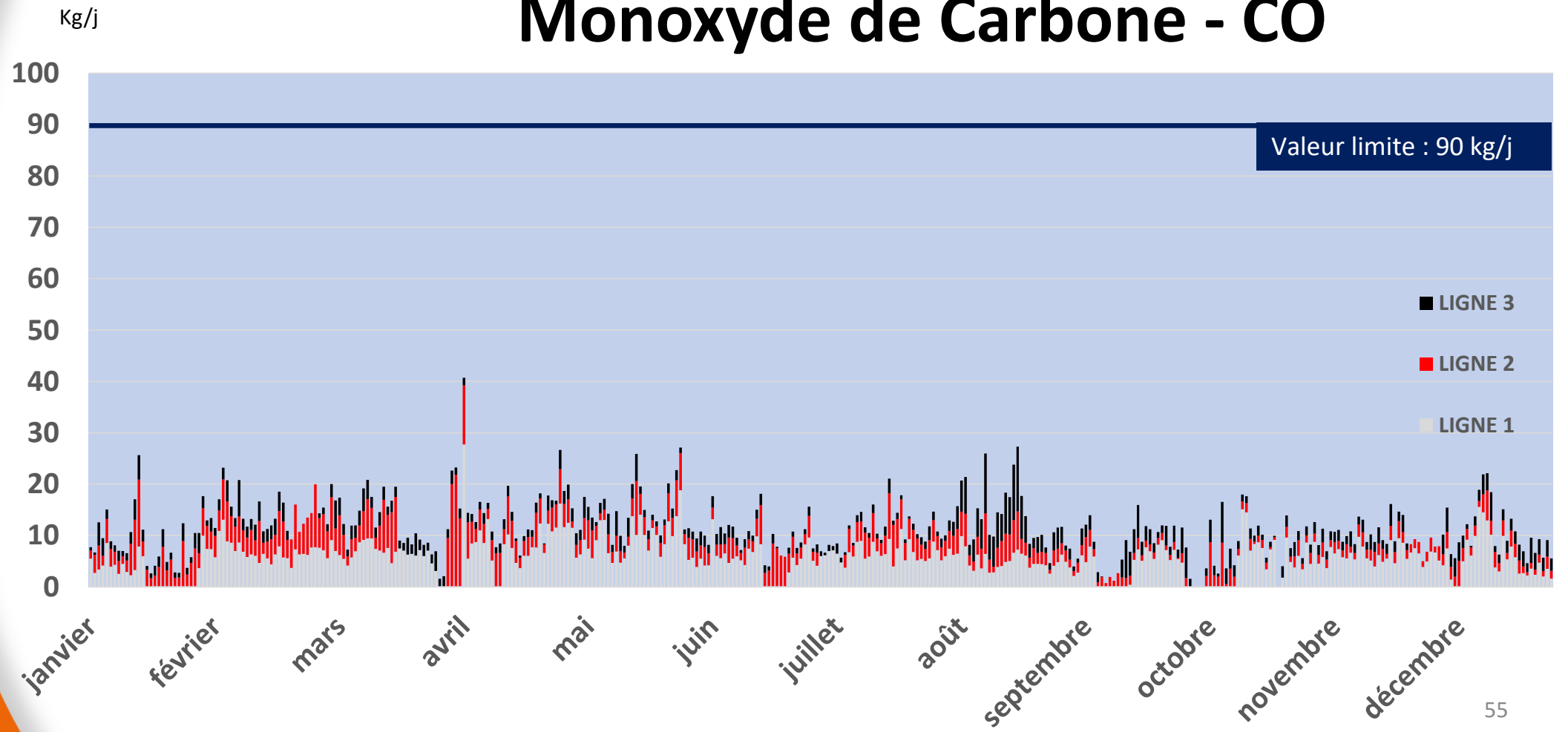
2 dépassements journaliers :

- 04/04/2022 : Ligne 1 - 24h de fonctionnement (valeur : **51,35 mg/Nm³**)
- 11/04/2022 : Ligne 1 - 5h de fonctionnement (valeur : **57,04 mg/Nm³**)



Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

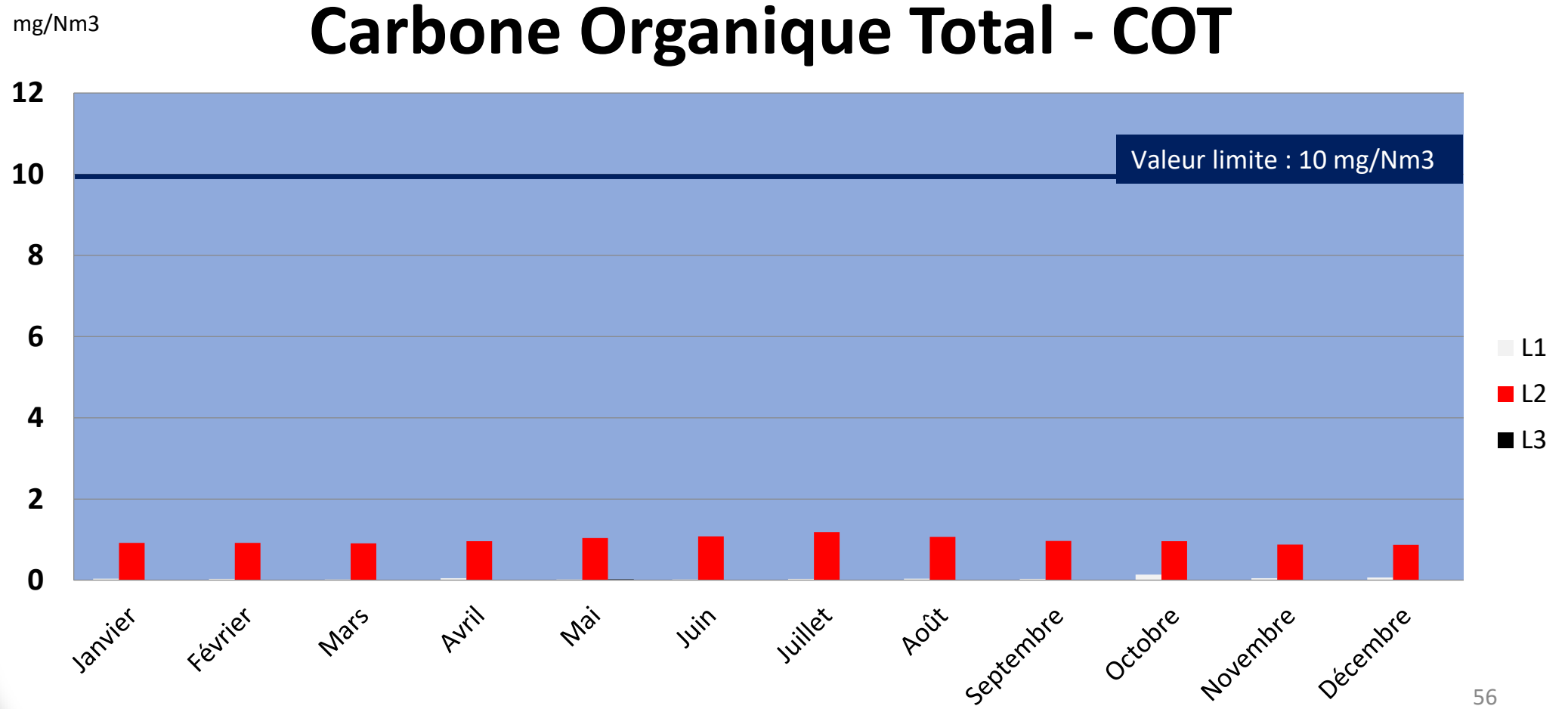
Monoxyde de Carbone - CO





Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

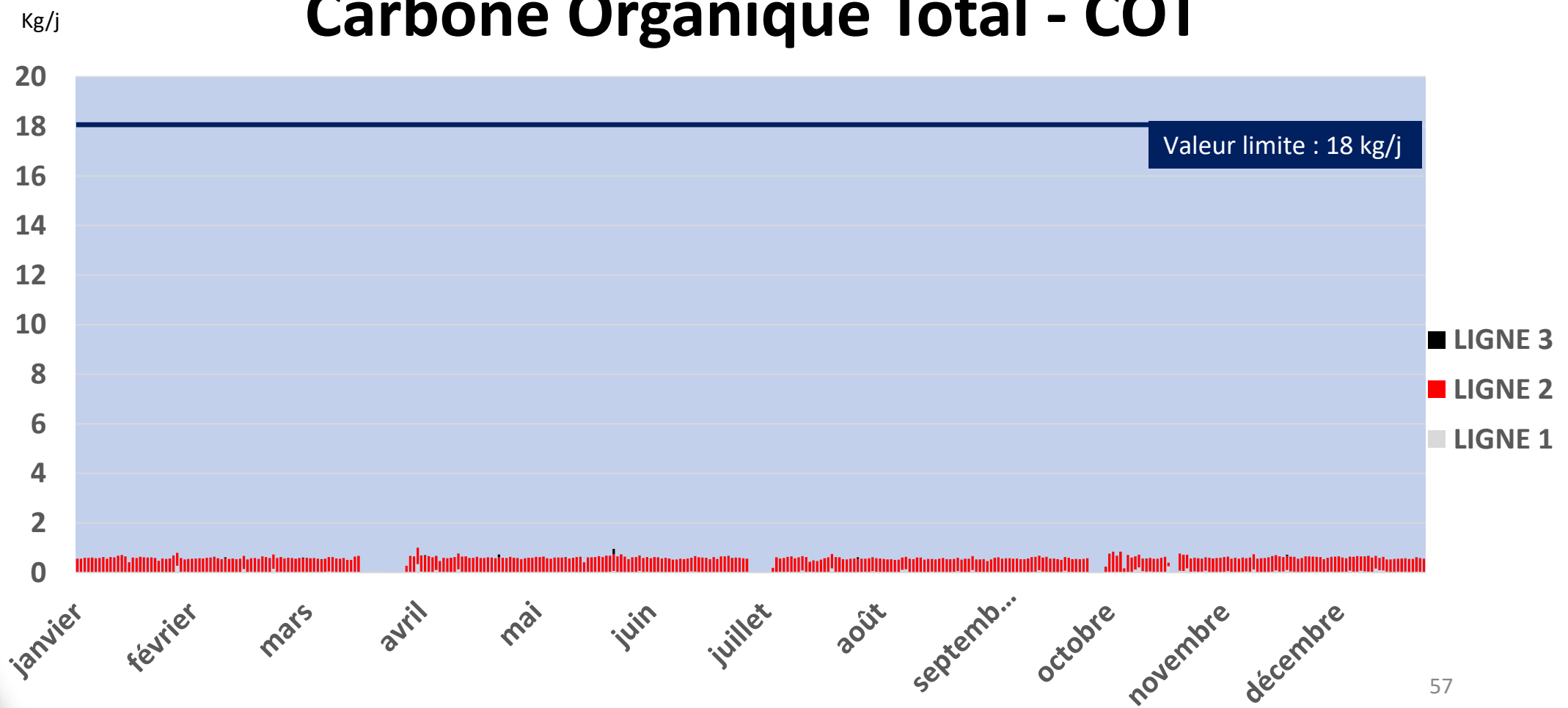
Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée





Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

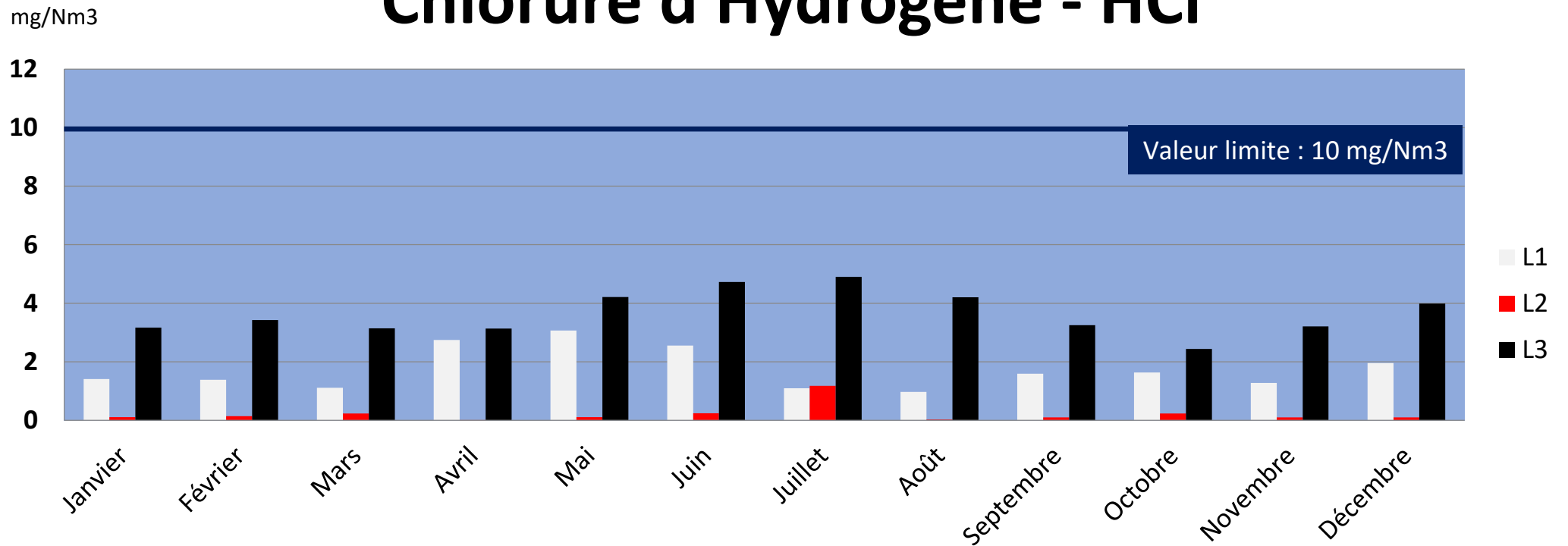
Carbone Organique Total - COT



Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

Chlorure d'Hydrogène - HCl

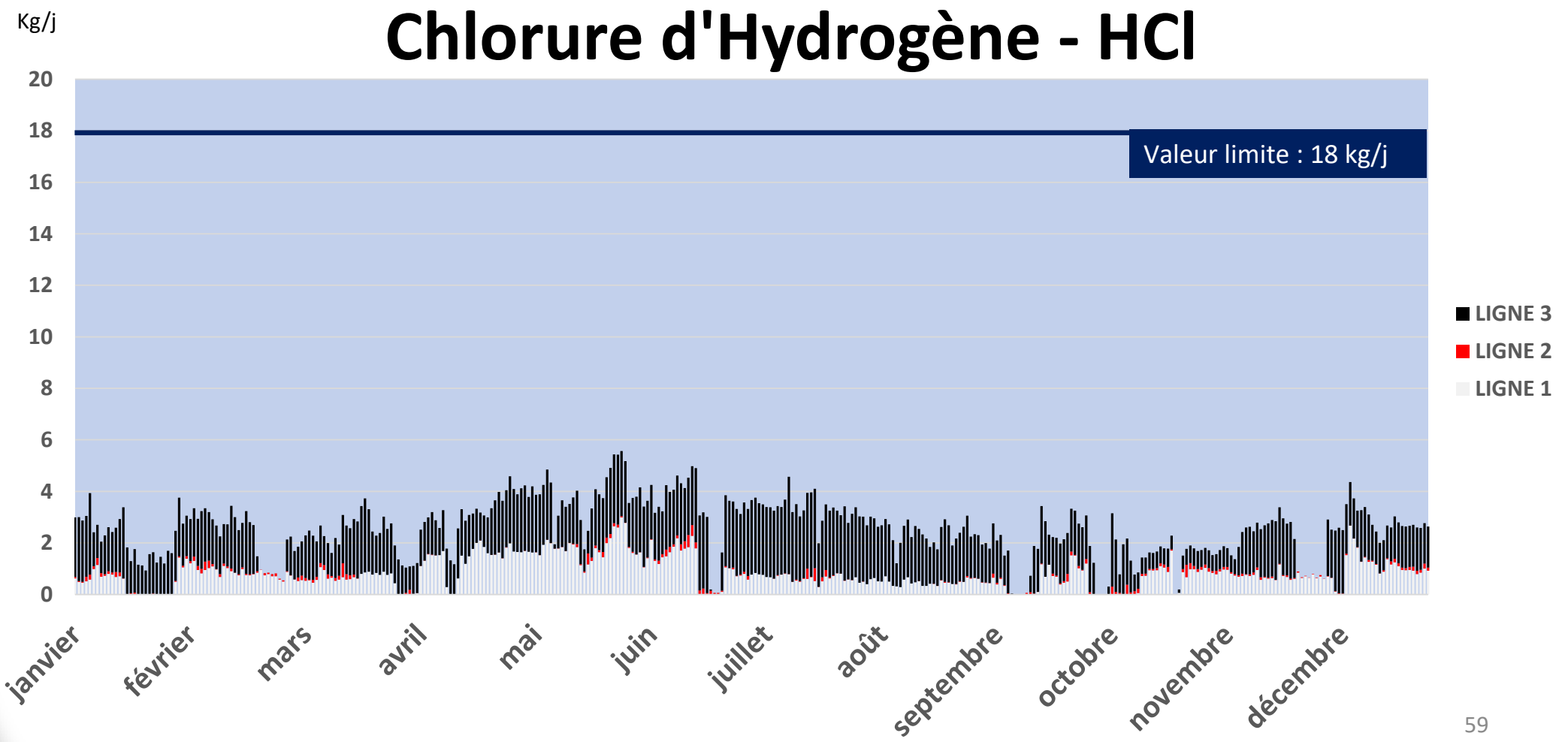


1 dépassement journalier :

➤ 02/10/2022 : Ligne 3 – 5h de fonctionnement (valeur : 10,75 mg/Nm³)

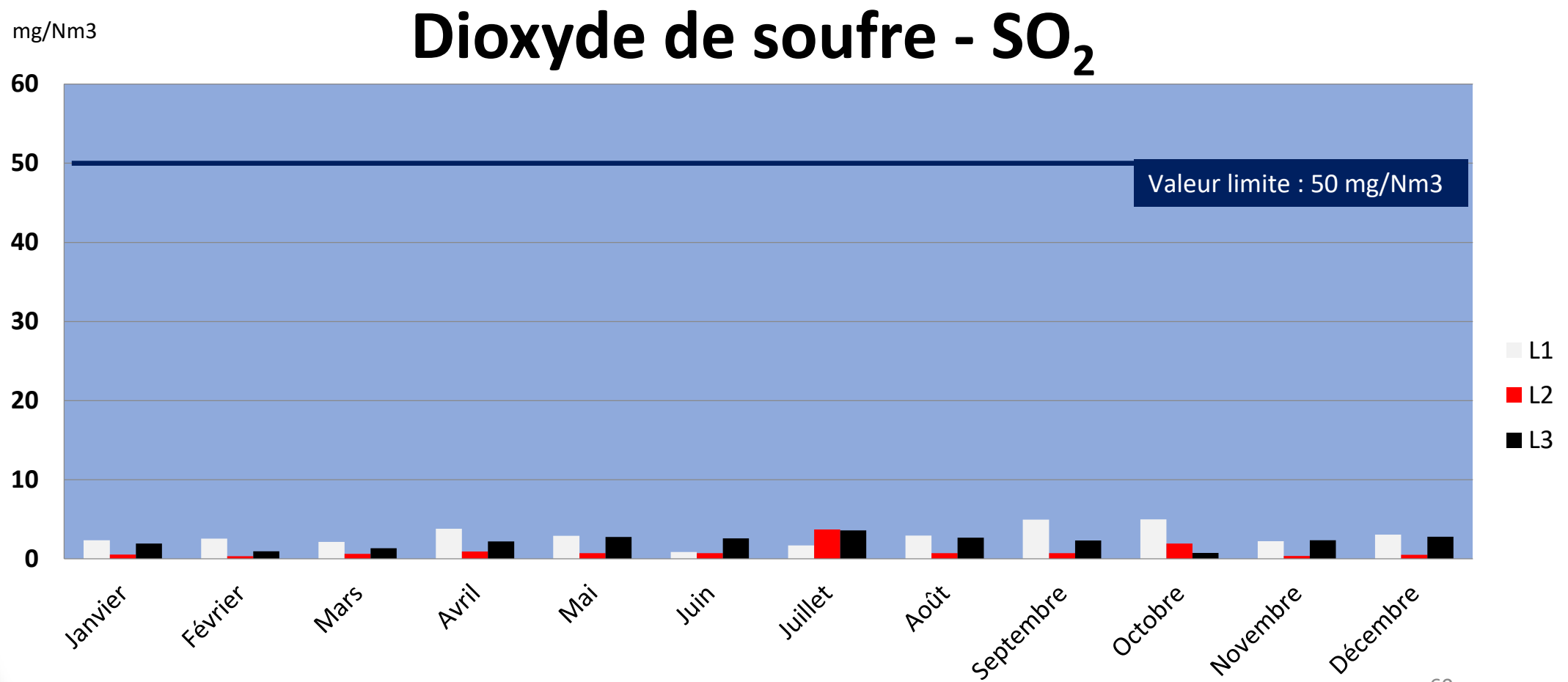


Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes



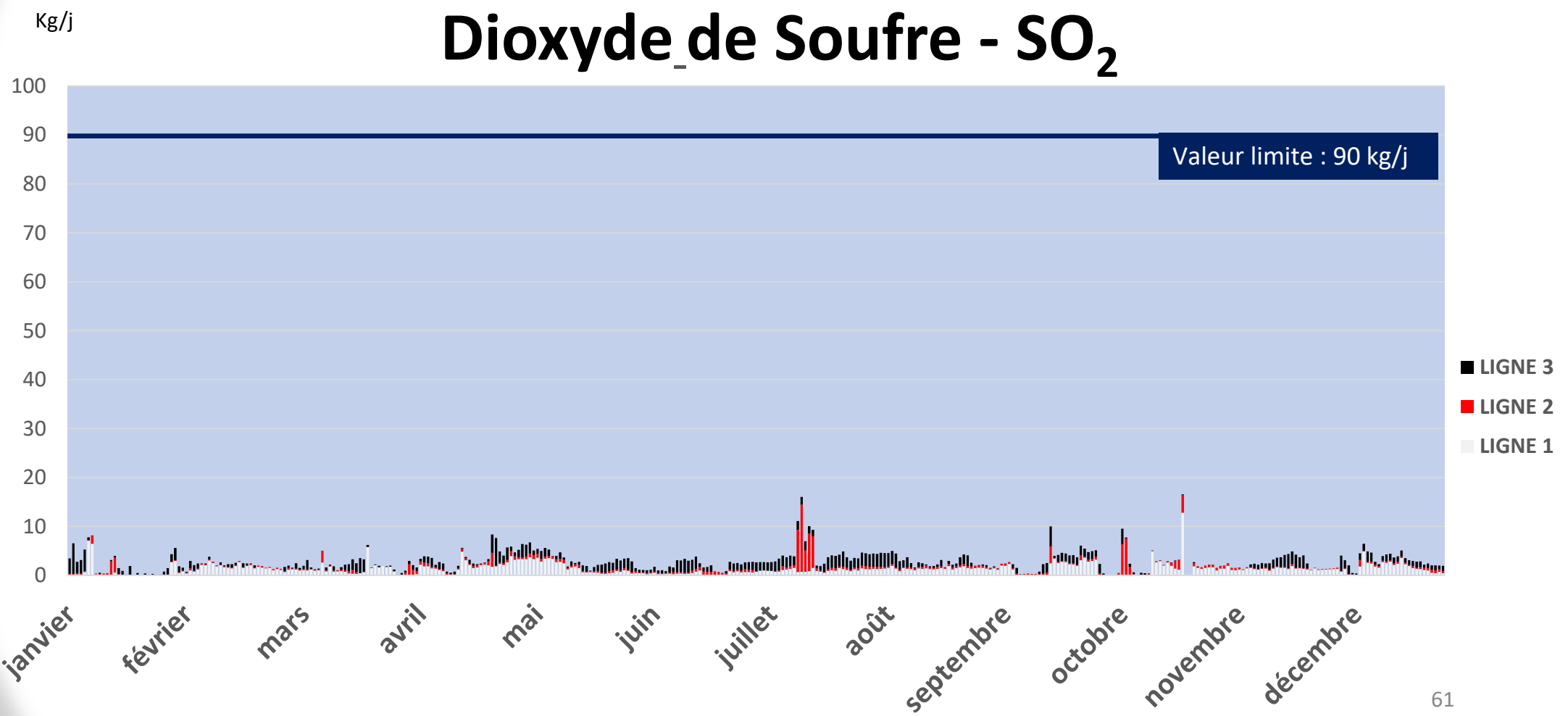
Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée





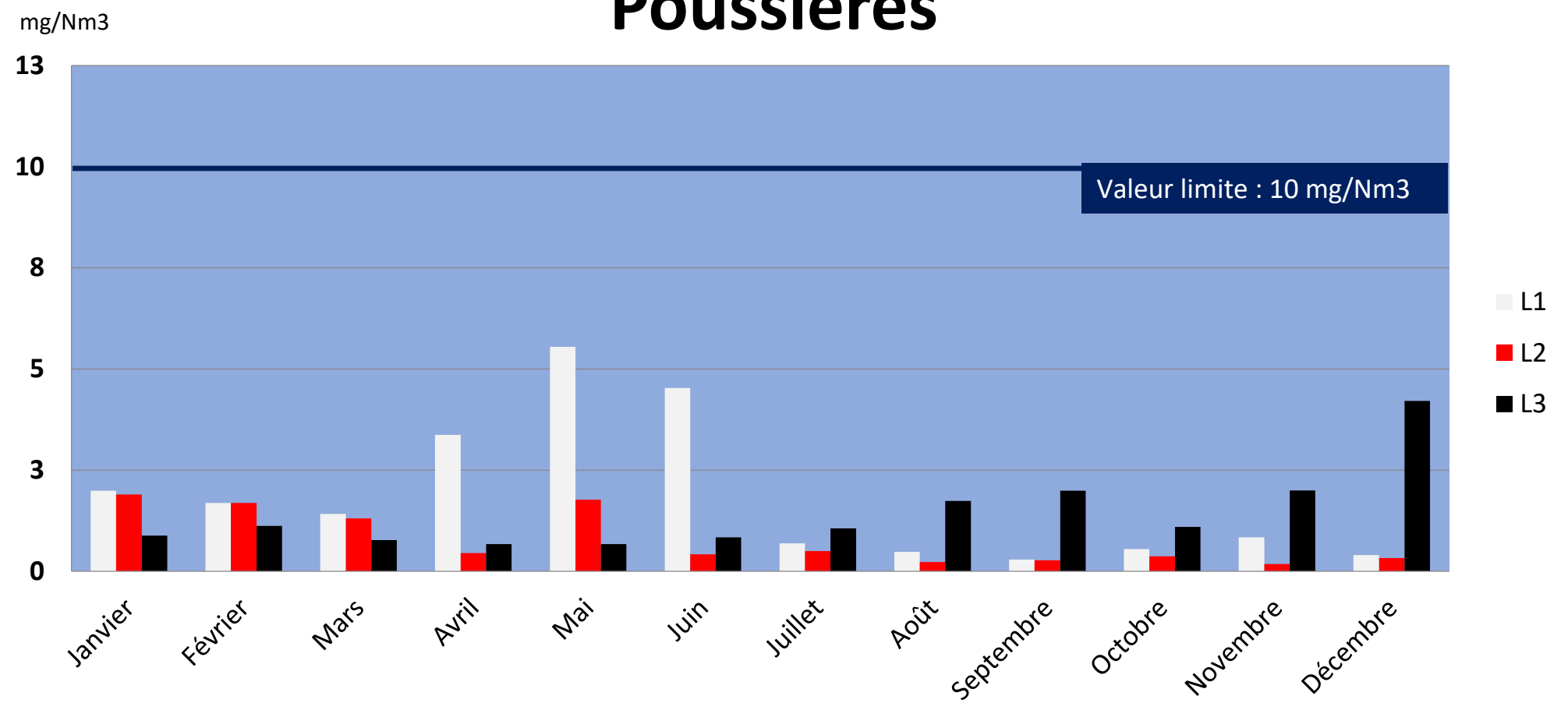
Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes



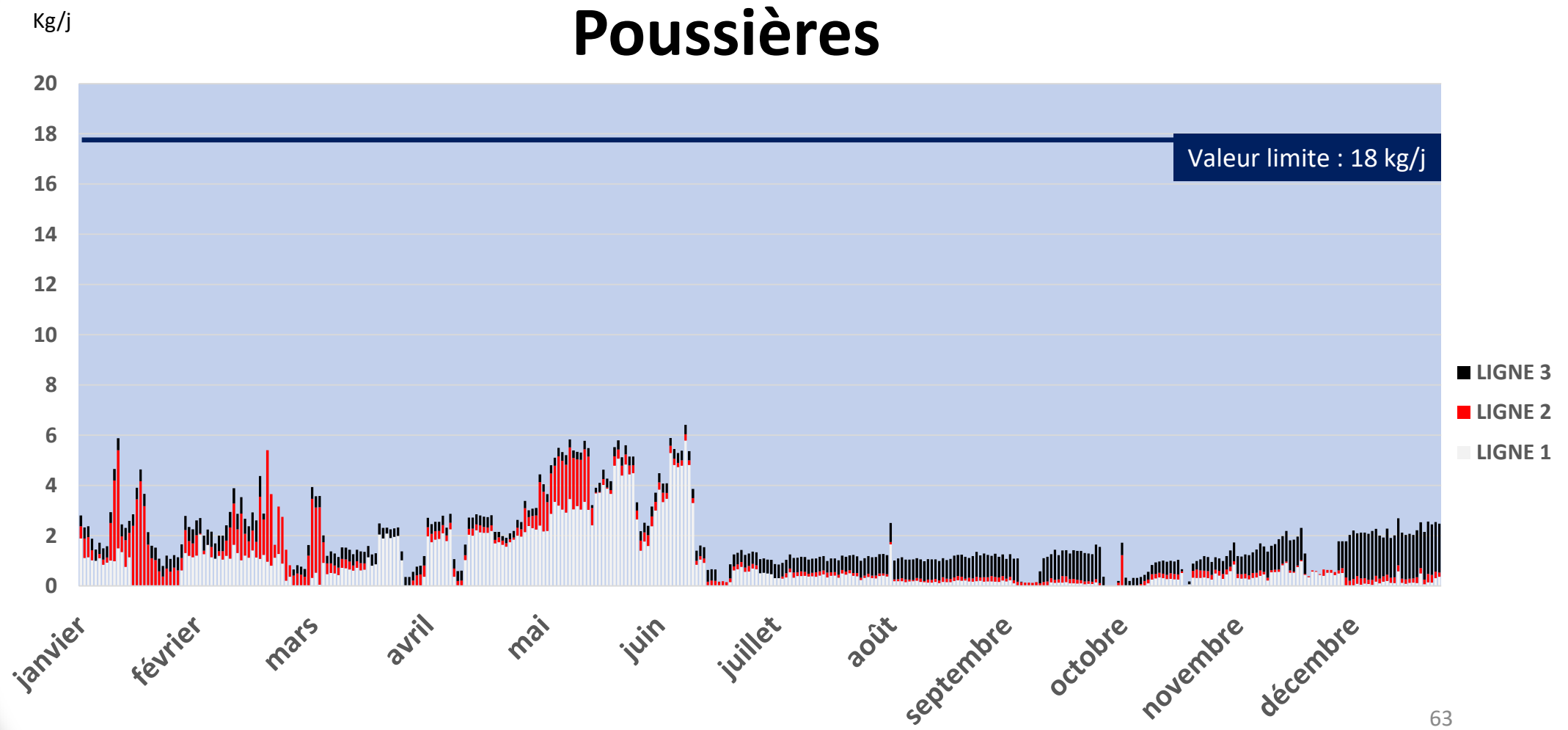
Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

Poussières



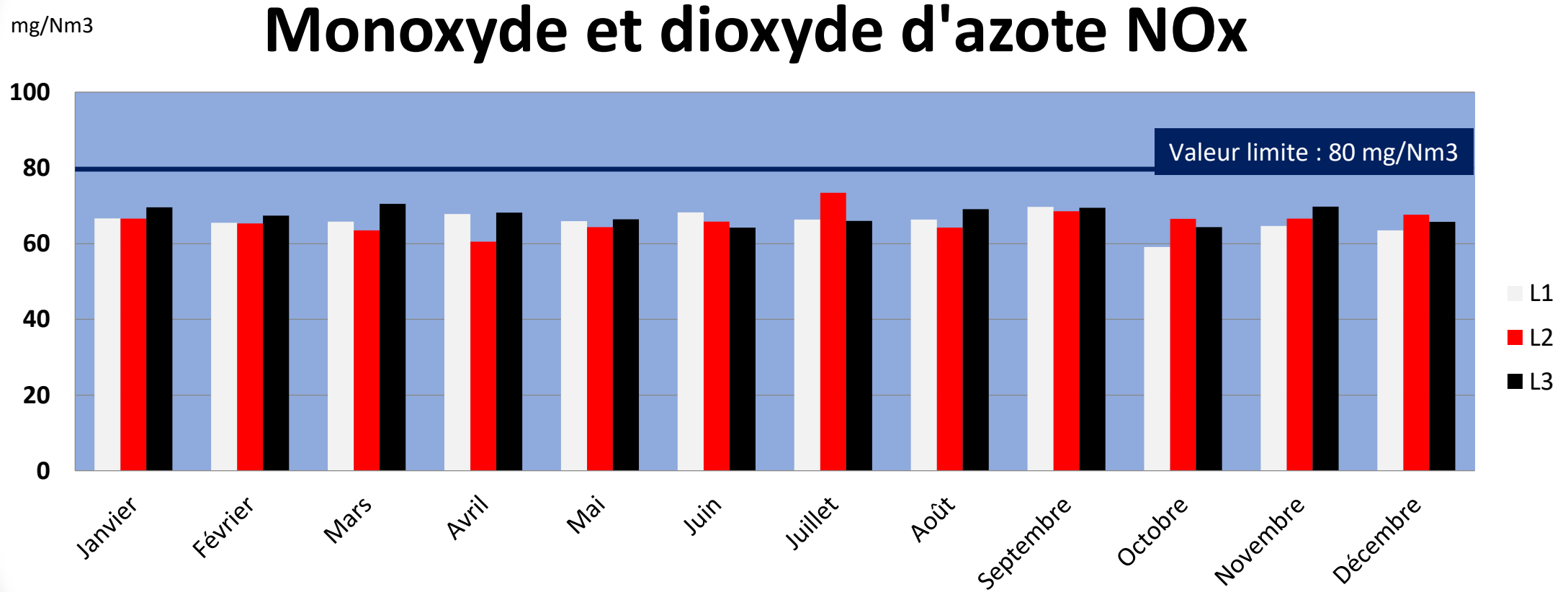
Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes





Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

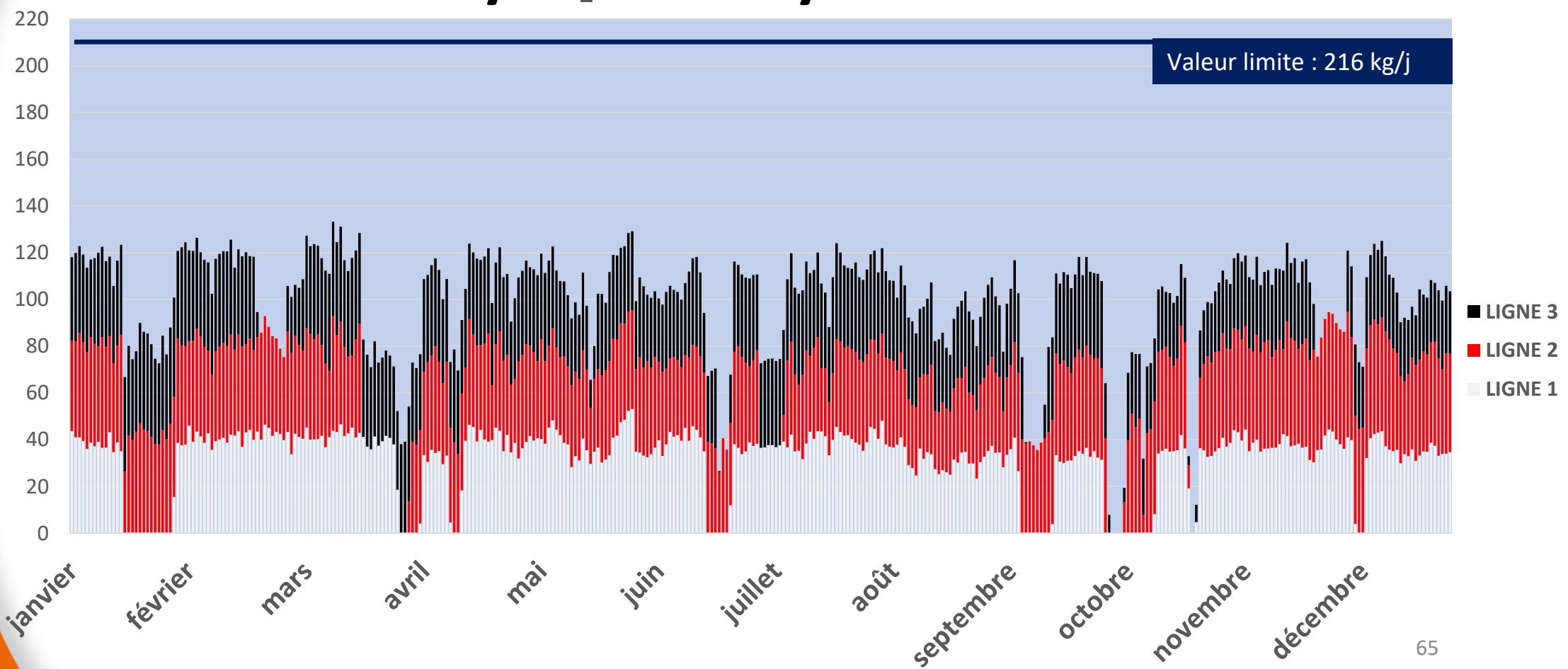


1 dépassement journalier :

➤ 09/04/2022 : Ligne 3 – 21h de fonctionnement (valeur : **83,01 mg/Nm³**)

Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

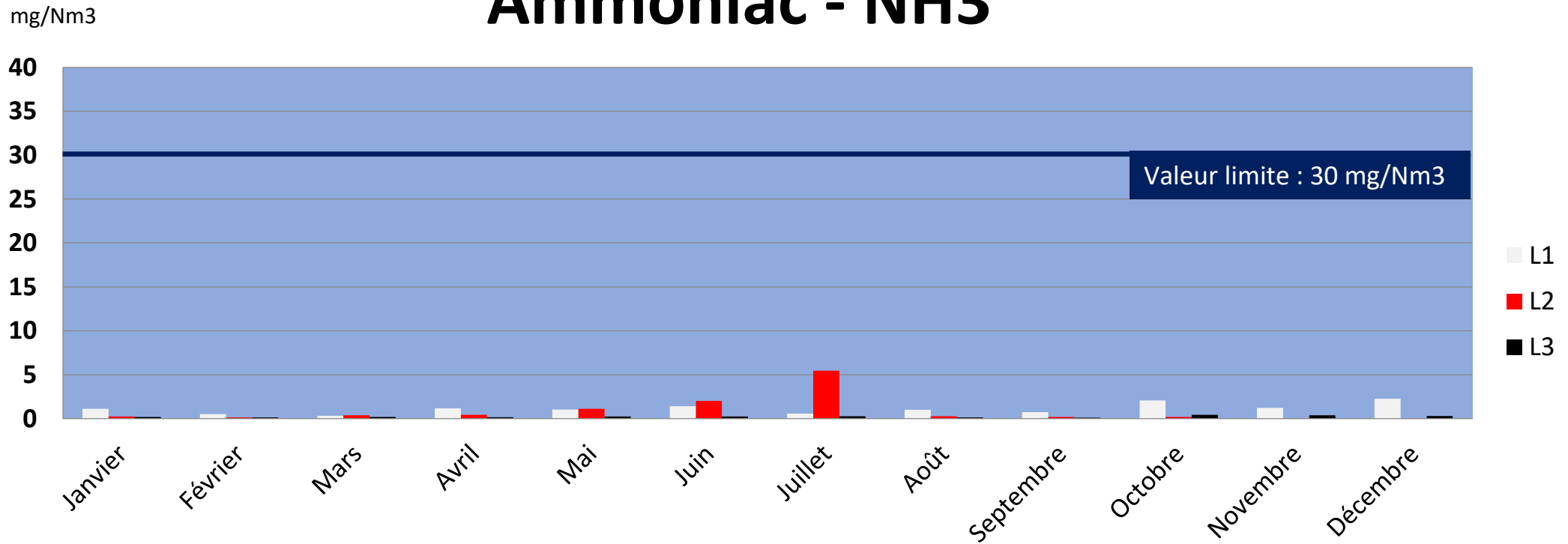
Monoxyde et Dioxyde d'azote - NOx



Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

Ammoniac - NH₃

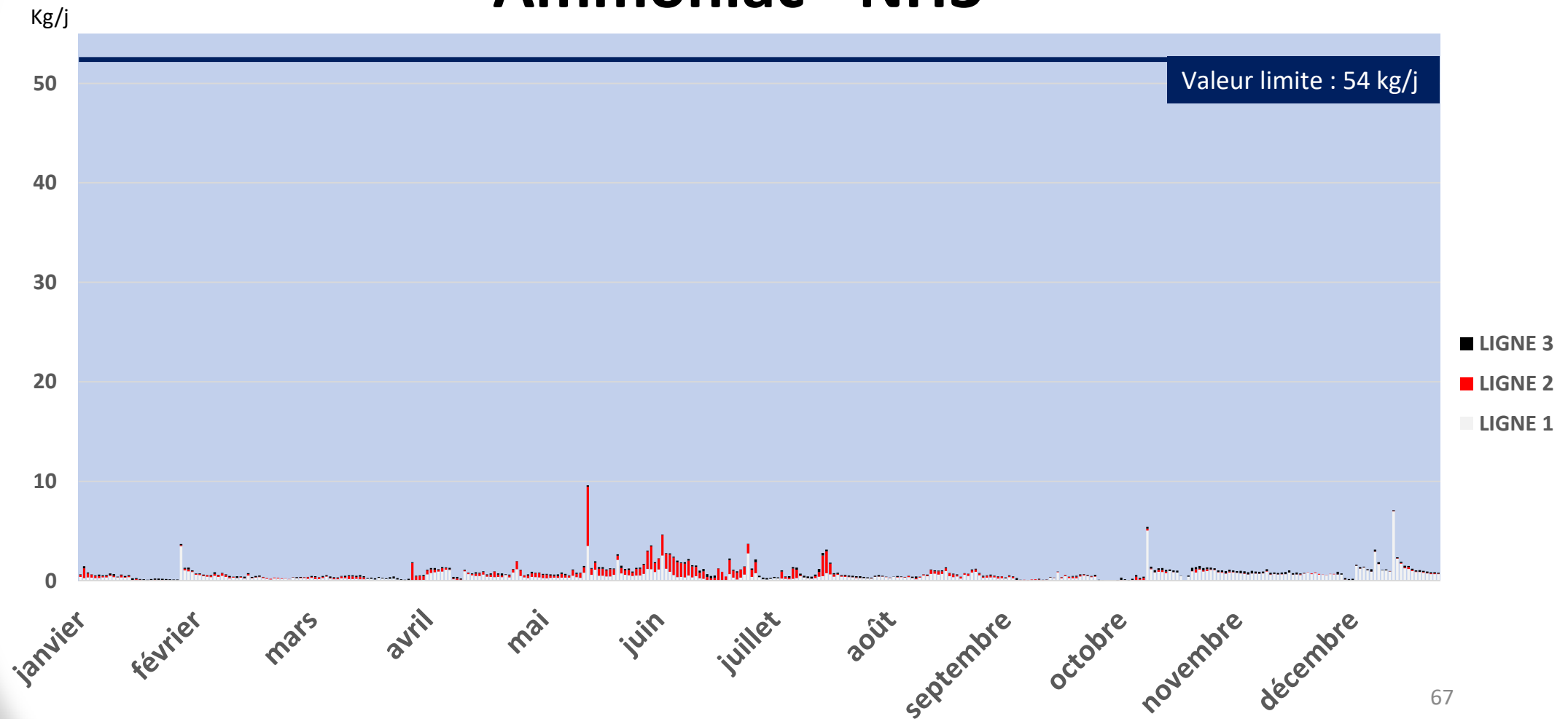


1 dépassements journalier :

➤ 14/10/2022 : Ligne 1 – 6h de fonctionnement (valeur : **31,87 mg/Nm³**)

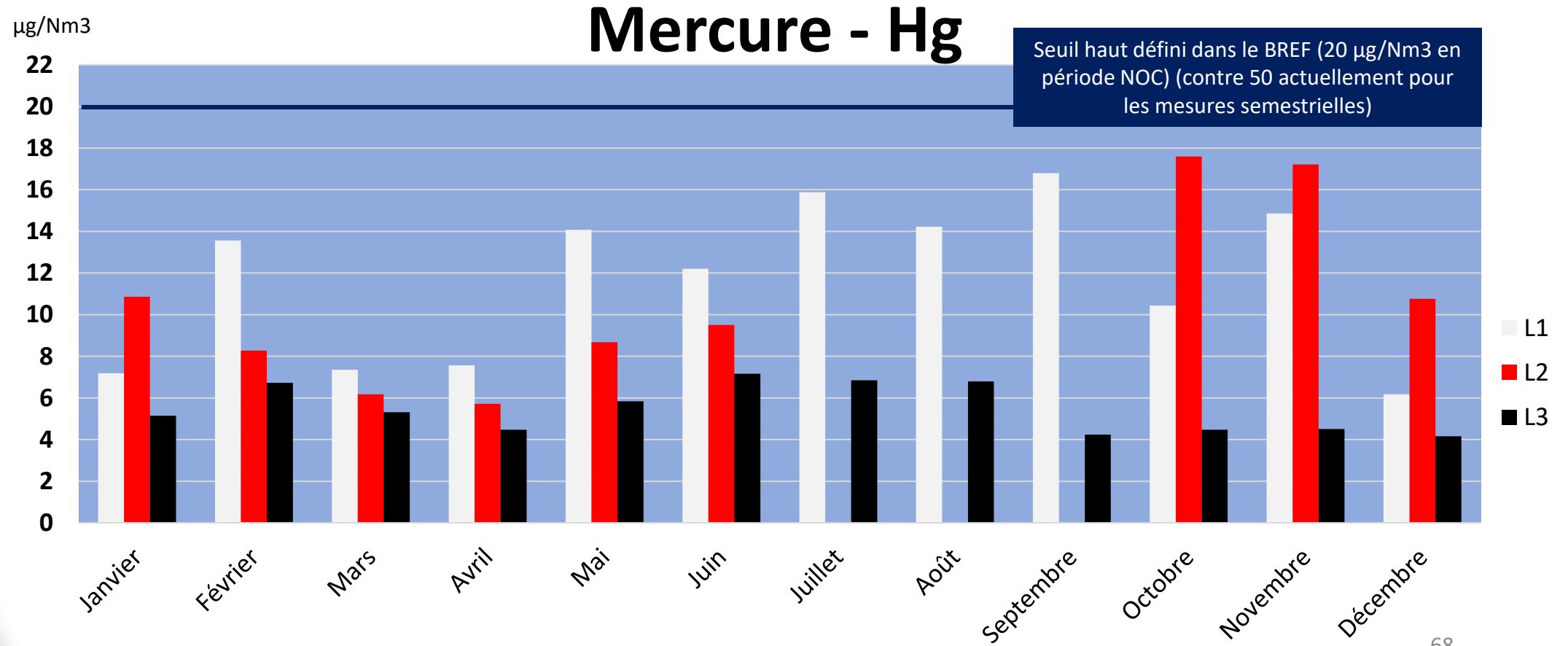
Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

Ammoniac - NH3



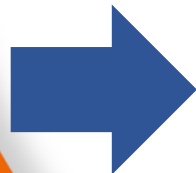
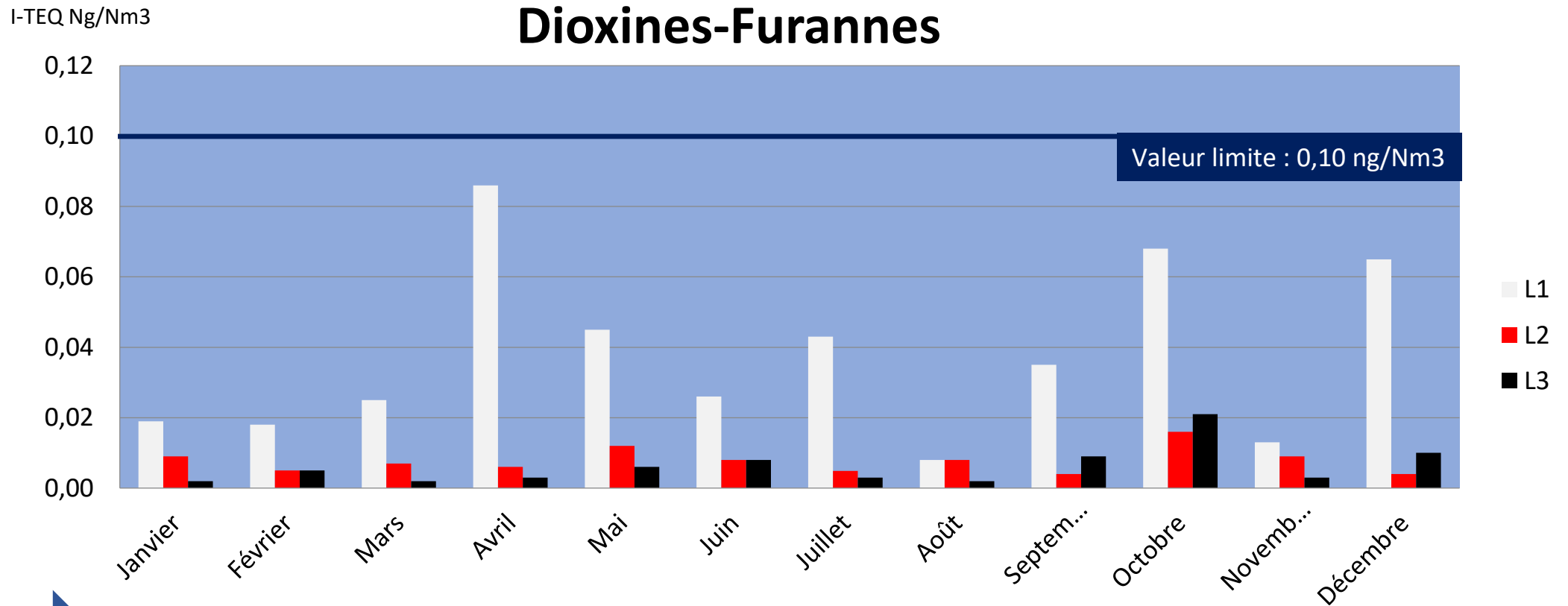
Autocontrôle des rejets atmosphériques avec les analyseurs SICK

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée en période R-EOT



Autocontrôle des rejets atmosphériques en semi-continu (Dioxlab)

Représentation des concentrations des moyennes mensuelles mesurées dans les cartouches situées dans les cheminées

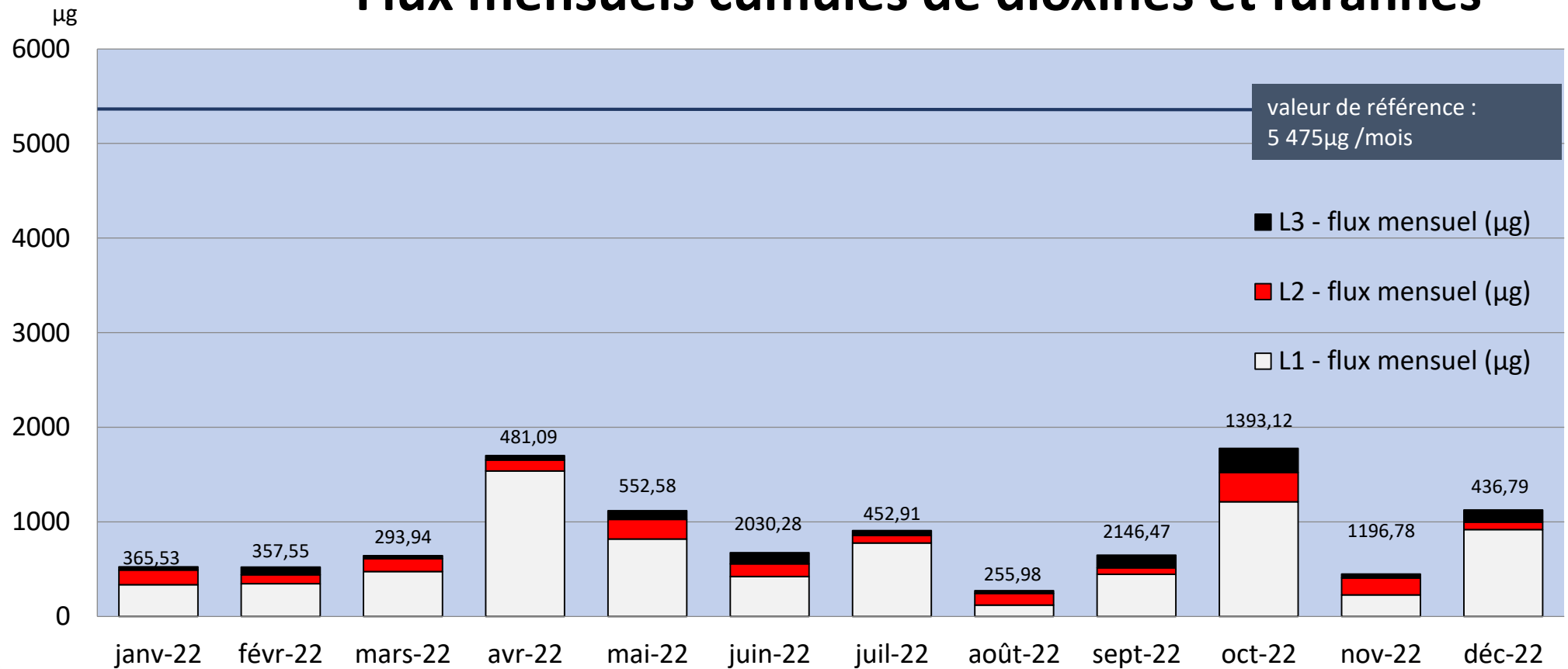


Le 1^{er} septembre, l'APAVE (prestataire d'analyses des dioxines) a informé la CEDLM que le laboratoire d'analyses CARSO avait perdu les cartouches de dioxines des lignes 1 et 2 de juillet. Une analyse complémentaire a été programmée le 14 et le 15 septembre. Les résultats correspondent à cette analyse complémentaire.

Contrôle des flux mensuels cumulés de dioxines et furanes

Représentation des flux mensuels cumulés des 3 mesures dans les cartouches situées dans les cheminées

Flux mensuels cumulés de dioxines et furannes



I-

II-

III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

VI-

Autocontrôles continus

Cumul horaire du non-respect des concentrations en moyenne sur 30 minutes pour chaque polluant analysé en continu

2022	HCl	CO	SO2	NOx	NH3	COT	Poussières	TOTAL	Cumul max réglementaire	Taux d'atteinte du compteur
LIGNE 1		04:40		00:30	02:30	01:38	06:00	15:18	60:00	25,50%
LIGNE 2		04:20		01:00	00:30		01:30	07:20	60:00	12,22%
LIGNE 3	02:00			01:00				03:00	60:00	5,00%

Cumul horaire des indisponibilités des analyseurs en continu

	Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3	
	F-TIR	BETA	F-TIR2	BETA3	F-TIR4	DURAG
TOTAL 2022	00:00	00:00	00:00	01:00	00:00	00:00
<i>RAPPEL TOTAL 2021</i>	<i>05:00</i>	<i>05:00</i>	<i>00:00</i>	<i>00:00</i>	<i>05:00</i>	<i>05:00</i>

V- Plan de surveillance

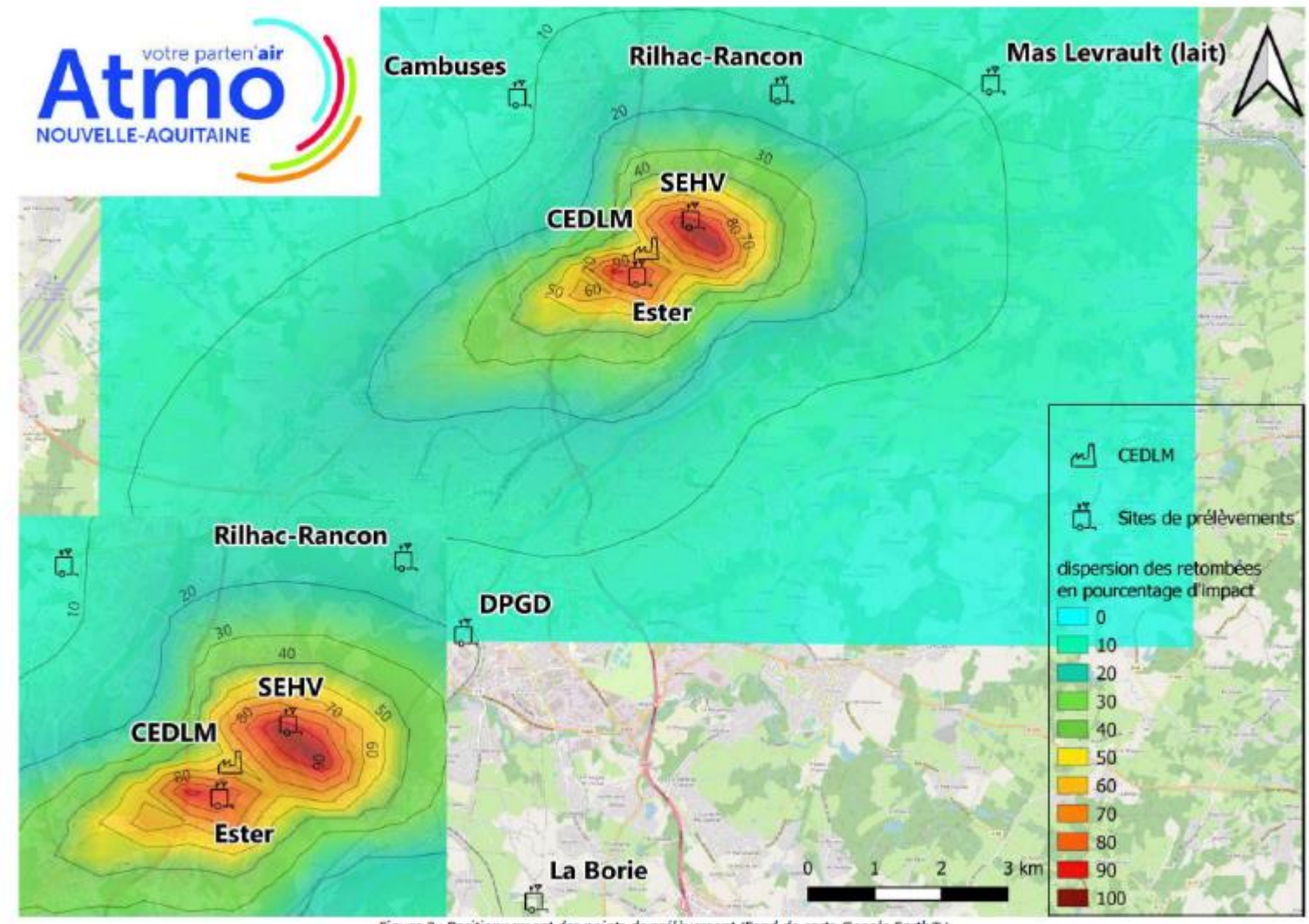


Contexte

- Historique : depuis 2008, la CEDLM fait l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air par Atmo Nouvelle-Aquitaine.
- Polluants mesurés : dioxines-furannes et métaux lourds dans :
 - l'air ambiant et les retombées atmosphériques,
 - le lait de vache,
 - le miel,
 - et les végétaux (choux).
- Depuis 2021, le mercure gazeux fait l'objet d'une surveillance supplémentaire dans les retombées atmosphériques
- Lorsque les concentrations sont inférieures aux seuils de quantification donnés par le laboratoire d'analyses (c'est-à-dire qu'elle se trouvent entre 0 et la valeur du seuil), ce sont les valeurs de ces seuils qui sont prises en compte afin de se placer dans les conditions les plus défavorables.

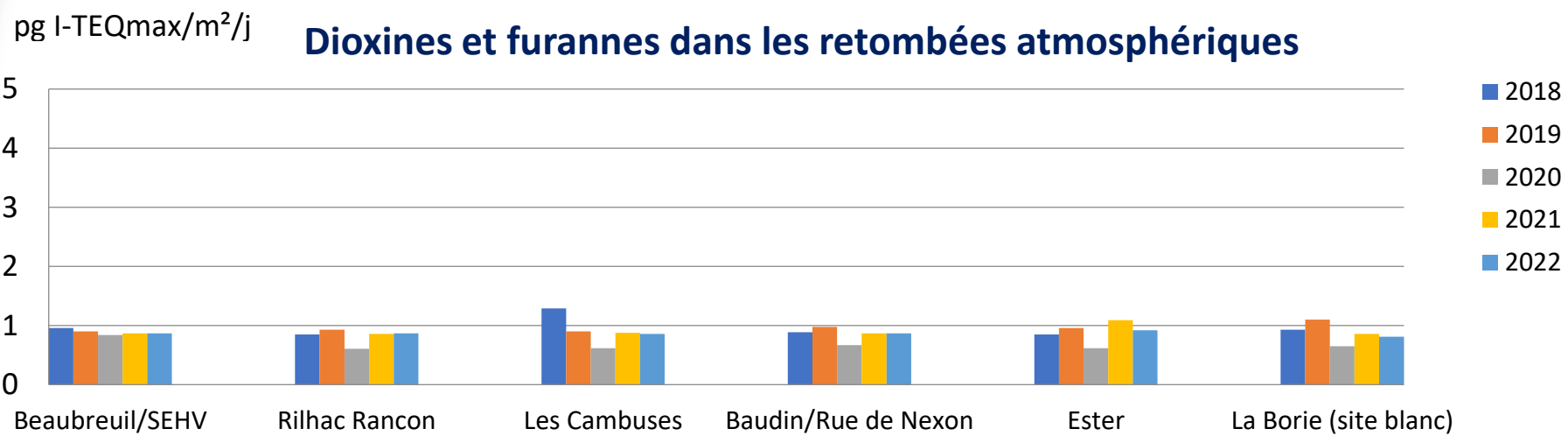


Carte des retombées atmosphériques



Résultats : Dioxines-furannes

Analyse des Dioxines-furannes (17 congénères) dans les retombées atmosphériques (campagne réalisée du 15 au 22 juin 2022)



Conclusion du rapport :

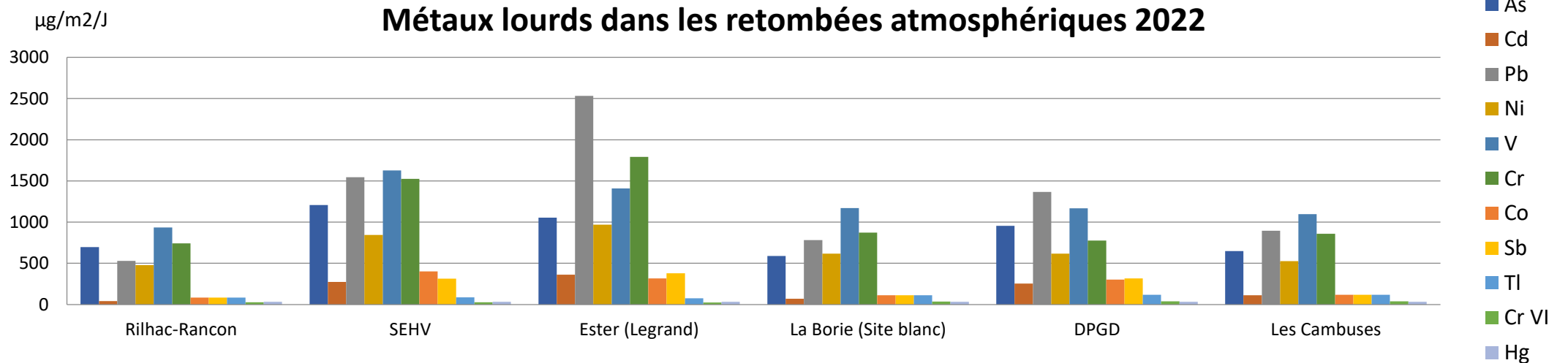
« Parmi les 17 congénères les plus toxiques, 89 % ont une concentration inférieure au seuil de quantification analytique. La dioxine de Seveso n'a été quantifiée sur aucun des sites en 2022.

Cette année, l'indice toxique mesuré au niveau du site « Ester Legrand » (exposé 48% du temps aux vents de la CEDLM) est légèrement plus élevé que les autres sites de prélèvements.

Les I-TEQ mesurés sur l'ensemble des sites autour de la CEDLM se situent parmi les valeurs faibles mesurées par ATMO Nouvelle-Aquitaine depuis 2008.

Résultats : Métaux lourds

Analyse des métaux lourds dans les retombées atmosphériques (campagne réalisée du 15 juin au 13 juillet 2022)

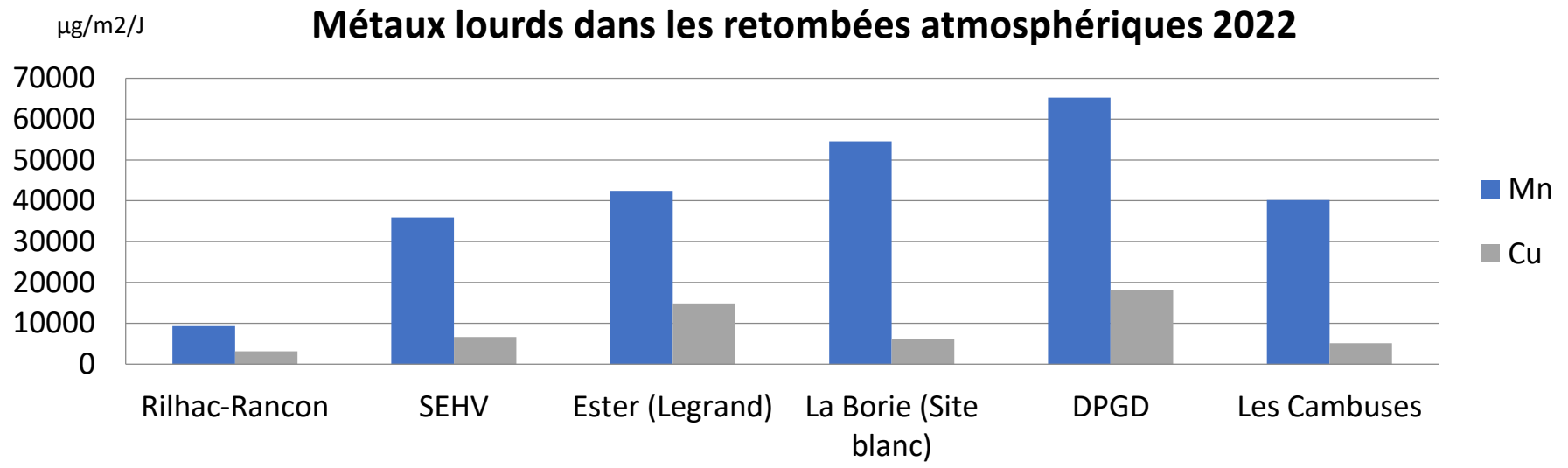


Conclusion du rapport : Parmi les 13 métaux lourds suivis dans les retombées atmosphériques, le thallium, le chrome VI et le mercure n'ont été quantifiés sur aucun des sites de prélèvement. L'antimoine a été détecté uniquement sur les sites « SEHV », « Ester Legrand » et « DPGD ».

Le site « Ester Legrand » exposé 48 % du temps aux vents en provenance de celle-ci présente 4 concentrations en métaux lourds plus fortes que celles mesurées au niveau des autres sites de prélèvements : plomb, nickel, chrome et antimoine.

Résultats : Métaux lourds

*Analyse des métaux lourds dans les retombées atmosphériques
 (campagne réalisée du 15 juin au 13 juillet 2022)*



Conclusions du rapport : Les concentrations en manganèse et cuivre, bien que plus élevées que les concentrations des autres métaux lourds, sont relativement homogènes pour l'ensemble des sites et ne semblent pas être influencées par l'activité de la CEDLM. Les sites « La Borie » et « Service propreté - DPGD » éloignés de la CEDLM présentent des concentrations en cuivre et manganèse équivalentes voire supérieures à celles mesurées sur d'autres sites proches de la CEDLM. Les concentrations les plus fortes pour ces deux composés sont notamment mesurées au niveau du site « DPGD ».

Résultats : Concentrations dans l'air ambiant

Concentrations mesurées sur le site SEHV/Beaubreuil du 15 au 22 juin 2022

Les concentrations sont largement inférieures aux valeurs réglementaires pour les polluants concernés.

		Seuils fixés par la directive eur. du 12/12/2004	2021	2022
Dioxines-furannes	I-TEQ fg / m3	-	3,14	5,21
Cuivre	ng/m3	-	2,25	2,21
Nickel	ng/m3	20	0,32	0,6
Cadmium	ng/m3	5	0,02	0,03
Arsenic	ng/m3	6	0,25	0,32
Plomb	ng/m3	500	0,93	1,26
Mercure	ng/m3	-	<0,01	<0
Chrome VI	ng/m3	-	<0	<0
Colbat	ng/m3	-	<0,05	0,14



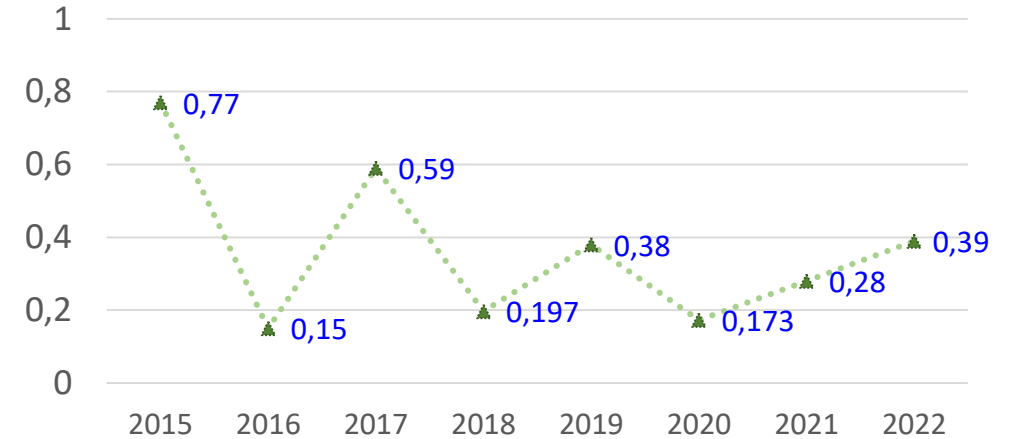
Conclusion du rapport : « Cette année, la valeur de l'I-TEQ mesurée sur le site « SEHV / Beaubreuil » est dans la moyenne des concentrations mesurées depuis le début du suivi de la CEDLM par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Les concentrations mesurées sur le site « SEHV /Beaubreuil » sont largement inférieures aux valeurs réglementaires pour les 4 polluants concernés. Le cobalt, le mercure et le chrome VI n'ont pas été quantifiés sur les prélèvements. »

Résultats : Lait de vache

Lait de vache	2021
Date de prélèvement	19 octobre 2022
Résultats (I-TEQ WHO pg/g de Matières Grasses)	0,39
Seuil fixé par le Règlement CE N° 2011/516/UE du 23 août 2011	1,75

Teneur en PCDD/PCDF dans le lait de vache (Le Bournazeau / Mas Levrault)



Conclusion du rapport :

9 congénères non détectés sur les 17.

« L'I-TEQ en 2022 est très en dessous du niveau d'intervention de 1.75 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse fixé par la Commission Européenne »



Résultats : Miel

	(pg I-TEQ WHO/g de Matières Grasses)
Résultats Rucher CEDLM <i>10 octobre 2022</i>	0,24
Résultat miel commercialisé et originaire d'un rucher de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) en 2012 (témoin)	0,07
Seuil fixé par le Règlement CE N° 2011/516/UE du 23 août 2011	0,3



Conclusions du rapport :

Dans l'échantillon de miel de la CEDLM analysé cette année, seuls 4 congénères sur les 17 ont été quantifiés lors de l'analyse.

Pour les 13 congénères non détectés, la valeur du seuil de quantification est prise en compte.

Les 4 congénères réellement détectés ne comptent que 0,01 sur les 0,24pg I-TEQ WHO/g de la mesure.

Résultats : Choux

		<i>I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche</i>	Seuil de recommandation en date du 23 août 2011 selon le règlement 2011/516/UE
2021	<i>Choux Témoin</i>	0,04	0,3
	<i>Choux Exposé</i>	0,05	
<i>Date de prélèvement</i>		<i>14/12/2022</i>	
2022	<i>Choux Témoin</i>	0,04	
	<i>Choux exposé</i>	0,04	



Conclusions du rapport :

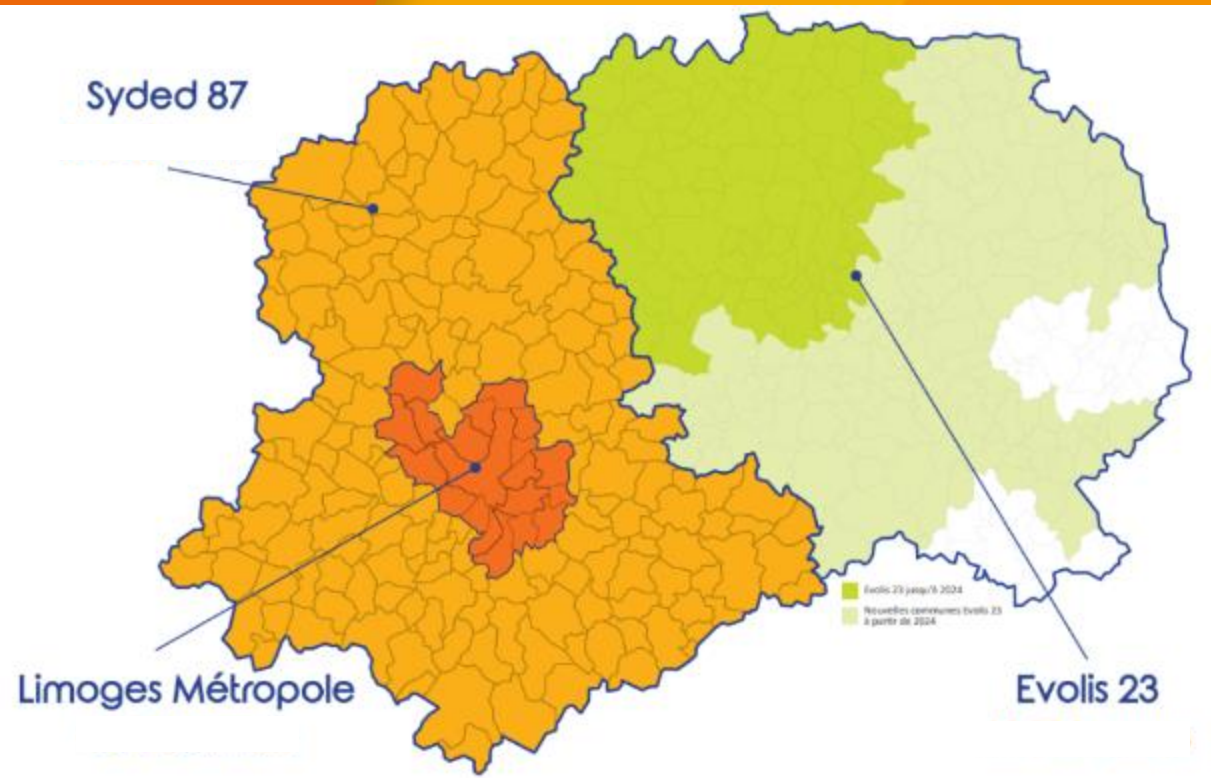
Pour le chou cultivé au niveau du site « Rilhac-Rancon », 4 congénères sur 17 ont été détectés.

Pour le chou cultivé dans les serres, 5 congénères sur 17 ont été détectés (71% des congénères n'ont pas été quantifiés après analyses).

Conclusions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- « Un grand nombre de congénères toxiques n'a pas été quantifié sur les sites de prélèvement. La dioxine dite « Seveso » n'a été détectée sur aucun des sites de prélèvements »
- « Les I-TEQ mesurés sur l'ensemble des sites autour de la CEDLM se situent parmi les valeurs les plus faibles mesurées sur d'autres sites de prélèvement autour d'incinérateurs présents en Nouvelle-Aquitaine, en faisant l'objet d'une surveillance depuis 2008. »

VI- Projet de nouvelle UVE



Rappel projet

- Projet porté par l'**Entente Intercommunale** créée en février 2020 entre le Syded 87, Evolis 23 et Limoges Métropole ;
- Actuelle CEDLM mise en service en 1989, exploitation technique et financière difficile au-delà de 2030
- Scénario préférentiel de construction d'une nouvelle UVE à 107 000 t/an sur la parcelle actuelle destinée à la Haute-Vienne et à la Creuse
- Associée à un nouveau réseau de chaleur centre-ville de Limoges avec 15 000 potentiels abonnés

I-

II-

III-

IV-

V-

VI- projet de nouvelle UVE



LA CONCERTATION EN CHIFFRES

- 8 réunions et ateliers avec plus de 450 participants.
- 10 rencontres de proximité et débats mobiles avec plus de 400 personnes rencontrées.
- 100 étudiants mobilisés durant la concertation à l'ENSIL-ENSCI et 3 écoles rencontrées au Palais-sur-Vienne.
- 1418 visiteurs du site internet.
- 420 téléchargements de documents.
- 51 questions et contributions.

Concertation du 12 septembre au 21 octobre 2022, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public

- **Bilan des garantes publié le 30 novembre 2022**
- **Bilan de l'Entente publié le 31 janvier 2023**

L'ensemble des documents produits consultables sur le site dédié à la concertation

<https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr/>



Enseignements tirés de la concertation et mesures mises en place

- **Prévention et sensibilisation** : renforcement des mesures autour de l'incitativité, révision des perspectives de tonnages à la baisse pour 2040 et 2050 pour le flux OMr
- **Localisation et dimensionnement** : maintien du scénario privilégié sur parcelle actuelle. Capacité réduite en dessous de 100 000 tonnes/an
- **Nouveau pacte de confiance** avec les riverains : *voir slide suivante*
- **Prolongation de la dynamique citoyenne** : engagement de poursuite de dialogue avec les habitants. Proposition de la création d'un comité de suivi partenarial pour organiser des temps d'échange réguliers jusqu'à la phase d'enquête publique en 2025.

Planning prévisionnel



I-

II-

III-

IV-

V-

VI- Projet de nouvelle UVE

Pacte de confiance avec les riverains

Transparence et
communication

Gestion
améliorée du
bruit

Gestion
améliorée des
odeurs

Site internet cedlm.fr à partir de fin mars

Bulletin d'information semestriel : 1^{er} numéro distribué fin mars

Système d'information par SMS en cas d'incident (déploiement avant l'été)



Nouveau dispositif de neutralisation des odeurs (avril 2023)

Création d'un **observatoire des odeurs** avec 10 à 25 riverains pour former un jury de nez

Réflexion sur
l'installation de
silencieux sur les
soupapes vapeur
(fin 2023)

Merci pour votre attention

Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets

Mathieu JARRY

Directeur de la DPGD

05 55 45 79 40

Juliette DOITEAU

Chef de service Valorisation

05 55 45 79 36

Anne-Sophie FERNANDEZ / Johanna KUHLER

Responsables du suivi de la CEDLM

05 55 45 79 44